



2007

Fédération Française de Baseball & Softball

2007

NI**PROCES VERBAUX****Janvier 2007**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
Du 27 janvier 2007**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, Jean-Marie MEURANT, Dominique MAGNIN, Françoise LASSAIGNE, Patrick BRICAUD, Serge BASTIEN, Gérard CROS, Nadège ESTEBAN, Thomas NAGEL, Sébastien VIALE, Serge MAKOUCHETCHEV, Michel DUSSART, Denis-Didier ROUSSEAU, Gin BATS, Virgile AMIOT (arrivé à 14h).

Assistent : Eric ELSENSOHN, Christian BLACHER, Williams CASACOLI, Céline BERTON, Raina HUNTER.

Excusés: André PARKER, Olivier DUBAUT, Christine FREY, Marie DE RIOLS, Jean-Luc PATUREL.

Ouverture de la séance à 10h15 par le Président.

Le Président, Eric-Pierre Dufour, informe les membres du Comité Directeur qu'il sera indisponible pour une période d'environ un mois du fait de son hospitalisation à compter du 4 février.

Lors de cette période d'indisponibilité, le Président délègue :

- au trésorier, Dominique Magnin, les prises de décisions et la signature.

- au Secrétaire Général Adjoint, Patrick Bricaud, les affaires administratives courantes.

*** Le mot du Président :**

Le Président de la Fédération tient à remobiliser l'ensemble des membres du Comité Directeur pour les deux ans à venir.

Il demande que chacun fasse sa propre analyse sur son investissement au sein du Comité Directeur et que les personnes ne pouvant pas assumer leurs responsabilités pour quelque raison que se soit n'hésite pas à donner leur démission.

Il souhaite que les projets du plan de développement se concrétisent et que chacun prennent ses responsabilités.

*** Approbation du Procès Verbal :**

procès verbal du Comité Directeur du 16 décembre 2006 :

Le procès verbal du Comité Directeur du 16 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

*** Assimilation:**

- **Grant CHRISTY :** de nationalité Américaine, licencié auprès du club de Pessac de 2000 à 2007.
- **Ivan ROQUE SANTANA :** de nationalité Cubaine, licencié auprès du club de la Guerche de Bretagne de 2002 à 2007.

En application de l'article 12 des Règlements Généraux de la Fédération, le Comité Directeur accorde à l'unanimité ces deux demandes d'assimilation.

*** Siège Fédéral :**

Suite aux démissions consécutives de messieurs Garcia et Menigoz, deux offres d'emploi ont été déposées auprès de « sportcarrière » afin de procéder au recrutement .

Pour le poste de responsable juridique, plus de 60 CV ont été réceptionnés. Le Président et la Directrice Administrative ont reçu 10 personnes répondant aux critères recherchés.

Monsieur Gilles Bizot est donc proposé aux membres du Comité Directeur pour assumer cette fonction, sachant que ce remplacement n'aura aucune incidence budgétaire.

Validation à l'unanimité

Pour le poste de responsable communication, plus de 120 CV ont été réceptionnés. Le Président et la Directrice Administrative ont reçu 10 personnes répondant aux critères recherchés.

Monsieur Benoît Ribeil est donc proposé aux membres du Comité Directeur pour assumer cette fonction, sachant que ce remplacement n'aura aucune incidence budgétaire.

Validation par 13 voix pour et 1 voix contre

*** Point Financier :**

- Réalisé 2006 :

Présentation du budget réalisé 2006 par le Trésorier, Dominique Magnin, avec un résultat excédentaire de 11 277 €

Pour la troisième année consécutive, la Fédération dégage un excédent ce qui permet au fur et à mesure de résorber le manque de trésorerie.

Pour la première année depuis plus de 5 ans, il n'a pas été demandé à la banque en fin d'année une autorisation de découvert bancaire.

Le constat qui est fait est que la Fédération parvient à mieux faire « rentrer l'argent ».

De plus, Eric Elsensohn, le Directeur Technique National tient à préciser que la totalité de la Convention d'Objectifs a été dépensée.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le budget réalisé 2006.

- Prévisionnel 2007 :

Présentation du budget prévisionnel 2007 qui fait apparaître un résultat excédentaire de 150 €

Il est à noter qu'à compter de cette année, les 3 postes administratifs sont pérennisés. En effet, l'aide financière de l'état

s'arrête fin janvier pour 2 postes et fin août pour le troisième poste.

La mesure budgétaire d'aide à la création de clubs est reconduite pour l'année 2007, à savoir pour tout nouveau club créé, l'attribution d'une aide financière de 300 €

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le budget prévisionnel 2007.

***Modification des Règlements Généraux :**

- article 19 des Règlements Généraux :

Ajout d'un paragraphe qui se place après le 4^{ème} paragraphe :

« Lorsque la mutation ordinaire de joueurs est rendue nécessaire par la dissolution, la fusion, la cessation d'activité, la suspension ou la radiation de leur club, celle-ci est réalisée gratuitement »

Autre modification :

« Dissolution, fusion, cessation d'activité, *suspension ou radiation*, de la section masculine ou féminine de baseball Ou du club lui-même. »

La proposition de modification est votée à l'unanimité.

- article 24 des Règlements Généraux :

« Les joueurs ayant muté de leur club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre club, ayant cessé ses activités, *ayant été suspendu ou radié par la Fédération*, Dans le nombre de mutés »

La proposition de modification est votée à l'unanimité

- convention des joueurs et joueuses de pôles (annexe 14 des RGES) :

Uniformisation des différentes convention des joueurs de pôle. De plus des corrections sont apportées au niveau de l'orthographe.

La proposition de modification est votée à l'unanimité

*** Projet de refonte des licences (doc joint) :**

Le Comité Directeur souhaite présenter pour l'Assemblée Générale de mars 2006 un nouveau système de licences qui pourrait ainsi être mis en place en 2008.

Période de référence :

Après discussion la période de référence reste inchangée à savoir du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Par contre, toute nouvelle licence prise à compter du 1^{er} septembre de l'année N, sera renouvelée automatiquement et gratuitement en N+1

De ce fait, toute nouvelle licence est à 100% du prix et non plus à 50% comme par le passé.

Le Comité Directeur valide cette période de référence par 14 voix pour et 1 voix contre.

Types de licence :

L'idée est de proposer une licence unique.

3 types de licences :

- compétitions officielle
- pratique non officielle (loisir, découverte)
- non pratiquant (individuel, officiel, dirigeant, arbitre, scoreur, entraîneur)

Une nouvelle tarification sera proposée à l'Assemblée Générale :

- compétition jeune : 25 €
- compétition adulte : 45 €
- loisir : 25 €
- découverte : 5 €
- officiel : 45 €
- dirigeant, jeune dirigeant, officiel, arbitre, scoreur, entraîneur : 25 €

Le Comité Directeur vote à l'unanimité des membres présents cette proposition.

*** Championnats softball 2007 :**

- Féminin :

La formule de championnat proposée lors du Comité Directeur du 16 décembre 2006 est votée par 1 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour.

- Masculin (cf : doc joint) :

Le responsable du projet fait une proposition de championnat national masculin.

Les grands principes : 6 équipes et 4 week-ends + les règles de jeu.

Le Comité Directeur vote par 1 voix contre, 4 abstentions et 8 voix pour cette nouvelle formule de championnat.

Le Président de la Commission Sportive Softball, Dominique MAGNIN, tient à préciser que ces deux propositions de championnat vont à l'encontre de la politique de développement mise en place par la CNSS et que cela ne règle aucun problème.

Le développement doit se faire au niveau de la base, donc au niveau des régions et non au niveau du national.

Le Comité Directeur demande au Président de la CNSS de veiller à la mise en place de ces deux nouvelles formules de championnat.

*** Mérites Fédéraux 2006 :**

- Sportif Baseball : Edouard MASSE
- Sportive Softball : Fleur EDGERTON
- Meilleur Dirigeant : Xavier ROLLAND
- Meilleur Jeune : Alexandre MAURETTE
- Meilleur Entraîneur : Boris ROTHERMUNDT
- Arbitre Baseball : Gérald LACOSTE
- Arbitre Softball : Gin BATS
- Scoreur : Stéphanie RAULET
- Meilleure Ligue : Bourgogne
- Meilleur Club : Rouen
- Bénévole de l'année : Nadège ESTBAN

- Mérites exceptionnels :

Fabien Proust pour le titre de vice-champion d'Europe espoir 2006

Sylvain VIREY pour le titre de vice-champion d'Europe cadet 2006

Le club du B.A.T pour sa remontée dans le groupe A en softball
Projet fanion : Marc Williamson et Louis Dupont

*** Ordre du jour de l'Assemblée Générale 2007 :**

1. Etablissement d'une feuille de présence, appels des membres
2. Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2006
3. Rapport d'activité du Comité Directeur :
 - o Rapport Moral
 - o Rapport de la Direction Technique Nationale
 - o Rapports d'activité des Commissions Fédérales et Nationales

- Rapport de l'Association France Cricket
- 4. Rapport du Trésorier
- 5. Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6. Approbation des comptes 2006 et du budget 2007
- 7. Modification du Règlement Disciplinaire Dopage
- 8. Projet licences 2008
- 9. Examen des vœux, suggestions, interpellations et questions diverses

*** Commission Médicale :**

Deux points sont abordés par le Médecin Fédéral, Virgile Amiot : le double surclassement et la prévention des blessures chez les lanceurs.

Dans le cadre du double surclassement, il est demandé au Docteur Amiot de se rapprocher des services compétents au niveau du Ministère des Sports et de la Commission Juridique afin de présenter pour le prochain Comité Directeur les modifications règlementaires à apporter sur ce sujet.

Dans le cadre de la prévention des blessures chez les lanceurs, après discussion, il est convenu de faire un test sur les événements fédéraux suivants : interligues jeunes, Challenge de France, phases finales elite et N 1.

Les données ci-dessous constituent uniquement des recommandations.

Tableau de référence :

		Nombre de jours de repos en fonction du nombre de lanceurs effectués				Nombre de lanceurs maximum autorisés par match
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
catégorie d'âge	13-14 ans	20	36	56	70	76
	15-16 ans	25	38	62	77	91
	17-18 ans	27	45	62	89	106
	18 ans et +	30	50	70	95	110

De plus, le Médecin Fédéral demande que des sanctions soient envisagées pour les sportifs, inscrits sur la liste de haut niveau, ne respectant pas les obligations quant à la surveillance médicale, à savoir le 1^{er} bilan annuel prévu dans le cadre de la loi du 11 février 2004.

***Divers :**

- Labellisation des clubs :

La labellisation des clubs faisant partie d'un des projets du plan de développement, le Président de la Fédération en charge de ce dossier souhaiterait que cela se concrétise et insiste sur le fait qu'il devient de plus en plus important au niveau régional que nos clubs aient une reconnaissance fédérale afin de les aider dans l'obtention de subvention.

- Cotisation annuelle :

Le Comité Directeur souhaite soumettre à l'Assemblée Générale l'augmentation du prix de la cotisation annuelle pour la passer à 175 €

- rémunération des formateurs :

Sur demande de la Présidente de la Commission Fédérale de Formation, une harmonisation des tarifs d'indemnités des formateurs est proposée :

Formateur d'Arbitre : 45 €par journée
 Formateur de Scoreur : 45 €par journée
 Formateur Sportif : 45 €par journée
 60 €par journée si BEES 1^{er} degré
 80 €par journée si BEES 2^{ème} degré

- Challenge de France :

Le lieu du Challenge de France 2007 reste toujours à déterminer étant donné que les infrastructures de Clermont- Ferrand ne seront pas disponibles.

Jean-marie Meurant référent sur cet événement se charge de contacter divers clubs susceptibles d'accueillir la cette compétition.

Le Comité Directeur lancera un appel à candidature pour 2008.

- Coupe de France (cf document joint):

Proposition de règlement pour cette compétition mise en place pour la première fois en 2007.

Règlement composé de 10 articles répertoriant la qualification des clubs et des joueurs, les dates et montants des engagements, les conditions de compétition ...

Le Comité Directeur vote à l'unanimité le règlement de cette compétition.

- Projet fanion :

Projet initié par le club de Valenciennes et soutenu par la ligue Nord Pas de Calais. Il s'adresse aux benjamins et minimes. Projet permettant d'évaluer l'acquisition des habiletés générales des jeunes joueurs de Baseball.

Ce projet a connu un fort engouement dans la région du nord. Le Président de la fédération et le DTN adjoint s'étaient déplacés pour assister à cette journée.

Ce projet correspondant totalement aux attentes des jeunes sur le terrain, le Comité Directeur de la Fédération souhaite pousser l'ensemble de ses clubs, ligues et comités départementaux à mettre en place ce projet qui portera le nom de « **projet diamant** »

Il est demandé par le Président de la Commission Jeunes, Serge Bastien, de pouvoir aussi relancer « le triple défi » qui s'adresse aussi aux jeunes.

Le problème est que c'est une marque déposée et que la Fédération ne peut pas l'utiliser en tant que tel.

- Péréquations :

Alain Marchi, en charge du dossier des péréquations a réalisé un sondage auprès des clubs afin de savoir s'il fallait maintenir le système des péréquations.

Au vu des réponses, 75 % des clubs étant favorables au maintien des péréquations, le Comité Directeur décide, par 12 voix pour et 1 voix contre, de maintenir de système.

- gratuité des licences :

Au même titre que les membres de la commission fédérale de discipline, les membres du conseil fédéral d'appel obtiendront la gratuité de leur licence à titre individuelle.

- projet little league :

Le projet n'a pas été retenu en l'état par la Commission Nationale Jeunes. Erwan Godet référent sur ce dossier sera contacté par la CNJ afin de faire un point précis sur le projet little league.

- fusion de club :

Le club des twins de Chaumont et du Softball Club d'ailleurs fusionnent sous le numéro 052004 et prennent l'appellation du T & A Baseball Softball Club de Chaumont.

- Normes Terrain (cf : doc joint):

En instaurant cette procédure d'homologation, la Commission Fédérale Terrains et Equipements a cherché à clarifier la démarche d'homologation et éviter certaines déconvenues. En se structurant en délégués de zones et commissaires techniques, elle a permis d'offrir à ceux-ci des conseillers avisés

Séance levée à 18h30.



2007

Fédération Française de Baseball & Softball

2007

N2

PROCES VERBAUX

Mars 2007

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
Du 10 mars 2007**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Dominique MAGNIN, Patrick BRICAUD, Denis-Didier ROUSSEAU, Serge BASTIEN, Michel DUSSART, Françoise LASSAIGNE, Sebastien VIALE, Olivier DUBAUT, Gérard CROS

Excusés : Jean-Luc PATUREL, Nadège ESTEBAN, Virgile AMIOT, Marie DE RIOLS, Serge MAKOUCHETCHEV, Jean-Marie MEURANT, Thomas NAGEL, Christine FREY

Assistent : Eric ELSSENSOHN, Céline BERTON, Benoît RIBEIL

Ouverture par le Président de la Fédération, Eric-Pierre Dufour, à 10 heures.

*** AFFAIRES COURANTES :**

-Pékin :

Compte rendu sur le déplacement, du 28 février au 4 mars 2007, du Président et du DTN sur le site des Jeux Olympiques à Pékin. Déplacement organisé et pris en charge financièrement par le CNOSEF.

A l'issue de ce séjour, la France a été invitée à participer au « test event baseball » qui se déroulera en août 2007. Seul le transport est à la charge de la Fédération. C'est un réel honneur pour la Fédération.

- Conseil exécutif de la CEB :

Compte rendu de cette réunion par le Président de la Fédération : Décision a été prise de supprimer la coupe CEB dès 2008. Cela implique le fait d'avoir uniquement 2 places en Coupe d'Europe en 2008, il est proposé d'attribuer ces 2 places comme suit :

- le vainqueur du championnat élite : coupe des clubs champions
- le vainqueur du Challenge de France : coupe des vainqueurs de coupe.
- Au cas où le vainqueur du championnat régulier serait le même que le vainqueur du Challenge de France, l'attribution de la coupe des vainqueurs de coupe sera en faveur du 2^{ème} du championnat régulier Elite Baseball.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur

Un tournoi des 4 nations (France, Italie, Espagne et peut-être Saint Marin) pourrait voir le jour en 2008.

La CEB a signé avec la little league un contrat. La Fédération Française de Baseball et Softball recevra de l'aide pour le développement si elle respecte les règles de la little league

- IBAF :

Election du Monsieur SCHILLER au poste de Président de l'IBAF.

L'IBAF déconseille d'aller au championnat du monde cadet au Venezuela.

Des contacts avec Cuba et le Canada ont été pris pour la mise à disposition de coachs sous couvert d'un contrat de travail.

*** PROCÈS VERBAL :**

Validation du Procès Verbal du Comité Directeur du 27 janvier 2007 à l'unanimité avec la prise en compte des remarques formulées par Messieurs Viale et Amiot.

*** PÉRÉQUATIONS :**

Le club de Bois-Guillaume, qui connaît d'énormes difficultés financières, demande une diminution de 20% de ses pénalités de retard.

Le Comité Directeur confirme le montant initialement dû mais accorde un échelonnement pour le paiement des pénalités de retard. Il restera à en déterminer les modalités.

*** CHALLENGE de France :**

La mairie de Clermont-Ferrand s'excuse de ne pouvoir accueillir le Challenge de France 2007 et se positionne déjà quant à l'édition 2008.

Suite à la candidature de Saint-Aubin de Médoc et de Pineuilh, le Comité Directeur leur confie à l'unanimité l'organisation du Challenge de France 2007.

*** QUORUM :**

Le nombre de voix pour l'Assemblée Générale est de 296 ce qui implique un quorum à 149 voix.

Le nombre de voix est susceptible d'augmenter si des clubs non à jour de leur cotisation se présentent et la règlent par la même occasion

Validation du nombre de voix pour l'Assemblée Générale

*** DIVERS :**

- Comité Directeur : Démission pour des problèmes de santé de Madame Virginia Bats du Comité Directeur de la FFBS.

- Siège Fédéral : les départs rapprochés de Messieurs Olivier GARCIA et Jean-Sébastien MENIGOZ ont rendu les mois de janvier et février très difficiles à gérer au niveau administratif.

- Nomination de Monsieur Gilles BIZOT, responsable juridique de la FFBS, comme chargé d'instruction des affaires disciplinaires.

- Le Président se rendra à l'Assemblée Générale de France Cricket le 11 mars 2007.

- La signature de la Convention d'Objectifs est prévue le 20 mars 2007.

- Le Président et le DTN se rendront en Nouvelle-Calédonie afin de signer la convention FFBS / Ligue Nouvelle-Calédonie et d'y préparer les Jeux du Pacifiques 2011.

- Un poste est vacant au sein du Comité Directeur. Les candidatures étant arrivées hors délai, ce poste sera présenté lors de la prochaine Assemblée Générale 2008.

- Balles officielles baseball :
La liste proposée par la CNSB est validée à l'unanimité.

Clôture de séance à 11h30

ASSEMBLEE GENERALE Du 10 mars 2007

Le quorum étant atteint, à 14h25, le Président de la Fédération, Eric-Pierre DUFOUR, déclare ouverte l'Assemblée Générale 2007 et remercie les personnes présentes.

Total des voix : 379
Quorum : 191
Présents ou représentés : 203

Présentation des nouveaux employés et cadres techniques de la Fédération :

Gilles BIZOT : responsable juridique
Benoît RIBEIL : responsable communication
Raïna HUNTER : agent de développement softball
Jeff ZEILSTRA : Manager de l'équipe de France Senior Baseball
Boris ROTHERMUNDT : coordonnateur du pôle France de Toulouse

Le Président donne la parole au Secrétaire Général.

* PROCÈS VERBAL :

Ratification du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 18 mars 2006, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

* RAPPORTS d'ACTIVITÉ :

- Lecture et présentation du rapport moral du Président, Monsieur Eric-Pierre DUFOUR.
Vote à l'unanimité

- Présentation du rapport moral du Secrétaire Général, Monsieur André PARKER.
Vote à l'unanimité

- Présentation du rapport d'activité annuel de la Direction Technique Nationale, par Monsieur Eric ELSENSOHN.
Vote à l'unanimité

Le DTN présente l'ensemble des cadres techniques de la Fédération.

- Rapports des Commissions Fédérales et Nationales
Les rapports d'activité des différentes Commissions ayant été envoyés à tous les clubs, il n'est pas fait lecture.

Aucune question des membres de l'Assemblée Générale n'intervient lors de la présentation des divers rapports d'activité ; ces derniers sont validés à l'unanimité.

- Présentation du Rapport du Trésorier, Monsieur Dominique MAGNIN.

Amélioration dans l'ensemble de la trésorerie néanmoins la Fédération traîne toujours un lourd passif et il faudra un certain pour le combler.

Plusieurs membres de l'Assemblée Générale interviennent pour faire part des points suivants :

Problème de facturation soulevé par le club de Nice. Il est expressément demandé que chaque chèque établi à l'ordre de la Fédération concernant les licences, les engagements en championnats, la cotisations, les prêts et mutations fasse l'objet d'une facture individuelle qui sera envoyée aux clubs.

Problème de retard dans l'encaissement des chèques : le Président du club de Nice Cavigal s'étonne du fait que certains chèques soient encaissés plusieurs mois après leur établissement.

Le Président de la Ligue auvergne tient à souligner la bonne gestion financière et tient à en féliciter les membres du Comité Directeur

La Ligue Aquitaine intervient pour demander à quel moment les ristournes aux ligues et Comités Départementaux seront reversées. Le Président de la Fédération précise, comme il l'a toujours indiqué, qu'une fois le redressement judiciaire de la FFBS clos, soit en octobre 2009, il proposera avant la fin de son mandat au Comité Directeur le rétablissement des ristournes aux Ligues et Comités départementaux à hauteur du montant du redressement payé sur les fonds propres.

Vote à l'unanimité du rapport du Trésorier

- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes, Monsieur Jean-Pierre BRUNEL.

Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Voté à l'unanimité

* APPROBATION DES COMPTES 2006 :

Intervention de Monsieur Thierry Legrand, Expert comptable, et du Trésorier de la Fédération pour la présentation des comptes 2006.

Les comptes annuels 2006 font apparaître un montant total de produits de 1 070 844 € pour un montant total de charges de 1 059 567 € soit un excédent de 11 277 €
Le quitus est voté l'unanimité

* BUDGET PREVISIONNEL 2007 :

Présentation du Budget prévisionnel par le Trésorier.

Le budget prévisionnel est soumis à l'Assemblée Générale, il fait apparaître un total de produits de 1 201 396 € pour des charges prévisionnelles de 1 201 246 €
Voté par 201 voix pour et 2 abstentions.

* RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE DOPAGE :

Au regard de la nouvelle réglementation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, est soumise au vote de l'Assemblée Générale, la modification du règlement disciplinaire dopage. Proposition de règlement validée en amont par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.
Vote à l'unanimité

*** PROJET LICENCES 2008 :**

Présentation par le Président, Monsieur Eric-Pierre Dufour, du projet de refonte de licences 2008.
Le projet repose sur :

1. la licence unique à savoir une seule et même licence pour pratiquer plusieurs activités.
2. Trois types de licences :
 - compétitions officielle
 - pratique non officielle (loisir, découverte)
 - non pratiquant (individuel, officiel, dirigeant, arbitre, scoreur, entraîneur)
3. Une nouvelle tarification

Le Président de la Ligue Haute-Normandie se réjouit de voir que la Fédération propose une licence unique ; cette refonte des licences allant dans le bon sens pour le développement des trois sports.

Le club des Fire Horse (Bretagne) s'interroge quant à l'augmentation du prix qui risque de pénaliser les petites structures et notamment la sienne.

Le Président rappelle que la dernière augmentation des licences remonte à 2003 et se propose d'étudier au cas par cas la possibilité d'aide aux clubs dans le cadre du plan de développement selon des critères définis notamment avec les projets axés sur les jeunes.

Certaines questions sont posées :

- Comment sera comptabilisé le nombre de voix pour l'Assemblée Générale ?
- Comment faire quand une personne a une double licence mais dans deux clubs différents ?
- Comment justifier le nombre de licenciés auprès des directions régionales et départementales ?

LICENCES : (Hors assurance) Validité de la licence du 1^{er} Janvier au 31 décembre.

	PRATIQUE EN COMPETITIONS OFFICIELLES		PRATIQUE NON COMPETITIVE		NON PRATIQUANT	
	BASE BALL & SOFT BALL	CRICKET	LOISIR	DECOUVERTE	INDIVIDUEL DIRIGEANT	OFFICIEL COMMISSAIRE TECHNIQUE DELEGUE FEDERAL ARBITRE SCOREUR ENTRAINEUR
					40	25
SENIORS	40	24	25	5		
ESPOIRS	40	24	25	5		
CADETS	25	16	25	5		
MINIMES	25	16	25	5		
BENJAMINS	25	16	25	5		
POUSSINS	25	16	25	5		
TEEBALL	25	16	25	5		

Renouvellement des licences

Toute nouvelle licence prise à compter du 1^{er} septembre de l'année N est renouvelée automatiquement jusqu'au 31 décembre de l'année N+1

La période de renouvellement ordinaire des licences est ouverte du 15 décembre 2007 au 31 janvier 2008.

Passée cette date, le prix des licences pour les renouvellements extraordinaires des licences (1^{er} février – 30 juin), et les renouvellements exceptionnels des licences (1^{er} juillet – 15 décembre) sera majoré de 10%.

L'Assemblée ayant longuement débattu sur ce sujet, le projet de refonte de licences, en lieu et place de toutes les dispositions antérieures, ainsi que les modifications statutaires l'accompagnant sont soumis au vote :

Vote par 201 voix pour et 2 abstentions

*** COTISATION 2008 :**

Il est proposé, à l'Assemblée Générale, une revalorisation du montant de la cotisation annuelle.

Le montant est fixé à 175 € pour 2008.

Vote par 191 voix pour, 2 voix contre, 10 abstentions

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

L'état d'avancement du plan de développement a été envoyé à tous les membres de l'Assemblée Générale.

Un rapide point est fait, par le Président de la Fédération, sur les 5 orientations de ce plan de développement :

- Encourager et favoriser la création de nouveaux clubs
- Pérenniser les structures existantes
- Elargir les offres de pratiques
- Réintégrer les élites européennes
- Améliorer la communication

Présentation du « projet fanions » s'inscrivant dans le cadre de la pérennisation des structures existantes. Ce projet consiste dans la mise en place d'un programme de développement et d'évaluation des habiletés nécessaires à la pratique du baseball pour les catégories benjamins et poussins.

*** MERITES FEDERAUX :**

Le Président de la Fédération cite les récipiendaires des mérites fédéraux 2006.

- Sportif Baseball : Edouard MASSE
- Sportive Softball : Fleur EDGERTON
- Meilleur Dirigeant : Xavier ROLLAND
- Meilleur Jeune : Alexandre MAURETTE
- Meilleur Entraîneur : Boris ROTHERMUNDT
- Arbitre Baseball : Gérard LACOSTE
- Arbitre Softball : Gin BATS
- Scoreur : Stéphanie RAULET
- Meilleure Ligue : Bourgogne
- Meilleur Club : Rouen
- Bénévole de l'année : Nadège ESTBAN
- Mérites exceptionnels :
 - o Fabien Proust pour le titre de vice-champion d'Europe espoir 2006
 - o Sylvain VIREY pour le titre de vice-champion d'Europe cadet 2006
 - o Le club du B.A.T pour sa remontée dans le groupe A en softball
 - o Projet fanion : Marc Williamson et Louis Dupont

Les trophées n'étant pas parvenus à temps à la Fédération, le Président s'engage personnellement à les remettre aux personnes concernées lors des visites dans les ligues.

*** DIVERS :**

- Interligues 2007 :

Intervention de Monsieur François CAUCHY, de la ligue Languedoc-Roussillon, en charge de l'organisation des Interligues 2007 afin de faire un point précis des engagements des différentes équipes de ligues.

- Formation :

Le DTN informe l'Assemblée Générale que le plan annuel de formation sera disponible fin juin 2007.

- Baseball :

Une demande est formulée quant à l'application des pénalités financières pour non respect des conditions d'engagement. Le Comité Directeur s'engage à faire appliquer cette règle pour la saison 2007.

- Cahiers des charges des manifestations.

Une demande est formulée quant à la mise à disposition les cahiers des charges des différentes manifestations soient finalisés afin de les mettre à la disposition de tous. Documents de travail nécessaires et indispensables.

- « 1 ligue / 1 projet »

Le Président rappelle que, dans le cadre du projet de développement, est toujours d'actualité: « une ligue – un projet » et que si ce dernier s'inscrit dans le cadre du projet de développement de la Fédération, une aide de la FFBS sous une forme matérielle, financière ou humaine pourrait être apportée.

- Softball :

- Masculin :

Un club parisien souhaite connaître la position de la Fédération concernant le championnat de softball masculin dès 2007.

Le Président demande aux personnes de se rapprocher du Directeur Technique National afin d'étudier une proposition pour validation en Comité Directeur.

- Féminin :

Interrogations sur la nouvelle formule du championnat féminin softball fast pitch. Certains clubs franciliens tiennent à souligner qu'ils n'ont pas été informés par leur Ligue de cette nouvelle formule.

Question est posée pour savoir si cette formule ne pourrait pas être appliquée qu'à partir de 2008 afin de laisser le temps aux clubs de s'organiser face à ces nouvelles contraintes budgétaires.

- CNDS :

Le DTN informe l'Assemblée de la forte augmentation des fonds versés auprès de nos structures mais qu'il est possible de faire mieux. Un cadre technique est à la disposition des clubs, ligues et Comités Départementaux pour les aider dans la constitution de leur dossiers.

- Coupe d'Europe Slowpitch Softball :

Présentation par la Présidente du Club de Limeil-Brevannes de leur projet quant à l'organisation de cette compétition européenne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18h30 en remerciant les membres de leur présence et de leur participation.



2007

Fédération Française de Baseball & Softball

2007

N2**PROCES VERBAUX****Mai 2007**

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
Du 5 mai 2007**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Jean-Marie MEURANT, Dominique MAGNIN, Françoise LASSAIGNE, Patrick BRICAUD, Serge BASTIEN, Gérard CROS, Olivier DUBAUT, Denis-Didier ROUSSEAU, Sébastien VIALE, Michel DUSSART, .

Assistent : Christian BLACHER, Céline BERTON.

Excusés : Virgile AMIOT, Nadège ESTEBAN, Jean-Luc PATUREL, Marie DE RIOLS.

Absents : Christine FREY, Serge MAKOUCHETCHEV, Thomas NAGEL

Ouverture de la séance vers 10h15 par le Président, Eric-Pierre DUFOUR.

Actualité :*- Test Event :**

La France a été choisie pour participer au « test event » qui se déroulera du 15 août au 24 août 2007, à Pékin, pour tester les installations sportives olympiques.

Participeront à cette compétition les Etats-Unis, le Japon et la Chine.

29 accréditations ont été attribuées pour la délégation Française. La délégation Française sera composée de l'équipe de France Senior de Baseball, le staff technique et médical, le Président, le DTN, un scoreur et les 3 employés de la Fédération.

- Envoy coach :

Jeff Mc Kay est le coach mis à disposition par la MLB dans le cadre de la convention passée avec la Fédération.

Il parcourra la France du 2 mai au 7 juin avec au programme, les visites des centres d'entraînements régionaux de Bretagne et d'Aquitaine ainsi que le pôle France Baseball de Toulouse.

- Programme des Equipes de France :

-

Trois équipes nationales participent aux Championnats d'Europe 2007.

- Equipe de France Senior Softball : du 16 au 21 juillet, à Zagreb en Croatie.

- Equipe de France Junior Baseball : du 1^{er} au 5 août à Rosmalem aux Pays-Bas

- Equipe de France Senior Baseball : du 7 au 16 septembre, à Barcelone en Espagne

Les membres du comité Directeur souhaitent être informés des listes de pré-sélection et de sélection des différentes équipes de France.

*** Modifications règlementaires :**

Exposé des motifs : intégrer la notion de participation sportive des Juniors Associations, associations non déclarées en Loi de 1901 et donc non affiliables par la Fédération, en renforçant d'une part les mesures coercitives à l'égard des clubs pratiquant avec des clubs non affilié, et en ouvrant les compétitions jeunes aux Juniors Associations.

**ARTICLE 39 RGES BASEBALL, 40 RGES SOFTBALL :
DES RENCONTRES AVEC LES CLUBS NON
AFFILIES**

39.01 Aucune rencontre amicale avec un Club non affilié ne peut avoir lieu sans autorisation préalable du Bureau de la Fédération.

39.02 Cette demande doit être déposée huit jours au moins avant la date de la ou des rencontres.

39.03 En cas de non respect des dispositions des articles 39.01 et/ou 39.02, le Club fautif se verra infliger une des sanctions prévues à l'article 24 du Règlement Disciplinaire fédéral déterminée par la Commission Fédérale de Discipline.

**ARTICLE 40 RGES BASEBALL, 41 RGES SOFTBALL :
DES RENCONTRES AVEC LES JUNIORS
ASSOCIATIONS**

40.01.01 Le Comité Directeur Fédéral peut autoriser les JUNIORS ASSOCIATIONS, habilitées par le Réseau National des Juniors Associations, qui en font la demande à participer aux compétitions jeunes (moins de 18 ans), organisées par la Fédération au niveau départemental et/ou régional, pour la durée de la saison scolaire pour laquelle l'habilitation a été délivrée.

40.01.02 Le Comité Directeur fédéral ne peut donner cette autorisation à une Junior Association si cette dernière n'engage pas d'équipe dans une compétition officielle jeune organisée sous l'égide de la Fédération, et veut se contenter de pratiquer des rencontres amicales..

41.02 Toute demande de participation à une compétition doit être présentée au Comité Directeur Fédéral, par l'intermédiaire du Comité Départemental, ou à défaut directement par la junior Association.

41.03.01 La Junior Association demanderesse constitue un dossier comportant :

41.03.02 1) une demande de participation, signée par un des représentants de la Junior Association, figurant dans la liste prévue à la page 3 du dossier de demande d'habilitation, et comportant :

41.03.03.01 a) une déclaration d'acceptation des Statuts et

	b) Règlements de la Fédération.,
41.03.03.02	c) une déclaration d'acceptation des dispositions réglementaires concernant l'assurance obligatoire et la visite médicale de non contre indication à la pratique sportive.
41.03.03.03	d) Une déclaration d'acceptation de licencier tous ses membres.
41.03.03.04	e) la date et le numéro de l'habilitation délivrée par le Réseau National des Juniors Associations.
41.03.04	2) une copie du dossier de demande d'habilitation au Réseau National des Juniors Associations
41.03.05	3) une copie du procès-verbal de création de la Junior association.
41.03.06	4) une copie de l'attestation d'habilitation délivrée par le Réseau National des Juniors Associations.
41.03.07	5) le montant de la cotisation annuelle correspondant aux droits de participation aux compétitions.
41.04	Dans les huit jours de leur réception, le Comité Départemental, sous couvert de la Ligue Régionale, transmet l'intégralité du dossier à la Fédération avec son avis motivé.
41.05	Dans le cas où le Comité Départemental n'existerait pas, la demande est effectuée par la Junior association, auprès du Secrétariat Général de la Fédération.
40.06	La Fédération délivre à tous les membres de la Junior Associations des licences pratiquants dans les conditions déterminées par la réglementation fédérale.
40.07	L'équipe de la Junior association participe à la compétition comme n'importe quelle autre équipe.
40.08	La Commission Fédérale Jeune et ses décentralisations régionales et départementales devront s'assurer du respect de toutes les dispositions réglementaires et sportives de la Fédération par les membres de la Junior Association concernée.
40.09.01	Une Junior Association acquiert des droits sportifs.
40.09.02	Ces droits sportifs sont perdus si la Junior Association ne sollicite pas une nouvelle autorisation de participation pour la saison scolaire de l'année suivante, ou si cette demande n'a pas été effectuée dans un délai suffisant pour que l'autorisation du Comité Directeur fédéral puisse être délivrée avant le début de la compétition concernée.

Validation à l'unanimité de ces propositions de modifications réglementaires

*** Autorisation de Compétition :**

Le dossier étant complet le Comité Directeur autorise la Junior Association les Blackdogs de Saint Tyrieix la Perche à participer

aux compétitions jeunes pour la saison scolaire 2006-2007. Les licences de cette association seront délivrées, uniquement pour la période scolaire précitée, sous l'appellation de cette association et sous le numéro 087006.

*** Contrats de partenariat :**

- **Fournisseur Officiel :**

Le contrat liant la Fédération et Forelle ayant pris fin en décembre 2006, la Fédération a lancé un appel d'offre à ce sujet.

Trois fournisseurs se sont positionnés sur cet appel d'offre (Covee, Forelle et Pitcherboard). Comparaison faite, la proposition formulée par Pitcherboard semblerait la plus intéressante pour la Fédération pour plusieurs raisons :

- remise catalogue de 25 % (contre 20% et 10% pour les 2 autres)
- dotation financière de 25 000 € sur les 2 ans de contrat (contre 18 000 € et 20 000 € pour les 2 autres)
- dotation en matériel de 40 battes
- 0.6 € et 0.5 € de reversé à la Fédération sur l'achat de la balle recommandée par les clubs (contre 0.5 € et rien par les 2 autres)
- Apport de marques reconnues mondialement : Wilson, Atec, Demarini, Underarmour, B45 et Maxim

Le Comité Directeur choisit par 7 voix pour et 5 abstentions Pitcherboard comme fournisseur officiel de la Fédération (contrat sur 2 ans).

Un contrat sera signé entre la Fédération et le fournisseur choisi. Le Comité Directeur sera vigilant quant à son application et souhaite qu'y soit inclus une clause de pénalités financières en cas de retard de livraison.

- **Site Internet Fédéral :**

3 espaces publicitaires peuvent être vendus sur la première page du site internet.

Teamscolor s'est positionné pour acheter le bandeau publicitaire horizontal du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2008.

D'autres contacts ont été pris et plusieurs sociétés semblent intéressées pour acheter les espaces libres.

- **Stadeo TV :**

Un partenariat est en cours de négociations entre Stadéo TV et la Fédération.

Pour 2007, il est prévu que Stadéo couvre 3 événements : une rencontre élite (Rouen / Sénart), le challenge de France et la Finale Elite

Le contrat entre les 2 parties sera soumis lors de la prochaine séance du Comité Directeur.

Concernant les différents contrats, le Trésorier insiste sur le fait que les négociations doivent être faites dans les intérêts de la Fédération et non en fonction du nombre de licenciés.

De plus il est rappelé que les différents contrats ayant une incidence financière doivent être communiqués, avant signature pour étude, au trésorier et à la Commission Financière.

*** Road Show :**

Les 2 structures gonflables commandées en chine ont été livrées et sont donc en possession de la Fédération. Le matériel est stocké dans un entrepôt situé dans la zone de fret d'Orly.

Un inventaire de la structure est prévu pour la mi-mai sachant que la cage de frappe est réservée pour le 23 mai par la ligue Limousin.

Une convention type entre la Fédération et le « joueur » est en cours d'établissement afin de prévoir les obligations des 2 parties.

Grille tarifaire :

- 1 à 3 jours : 100 € pour une structure / 150 € pour les 2 structures
- 4 à 6 jours : 200 € pour une structure / 300 € pour les 2 structures
- 7 jours : 400 € pour une structure / 600 € pour les 2 structures
- + de 7 jours : à définir en fonction des demandes

Le formulaire de réservation et les tarifs de location seront mis en ligne sur le site internet de la Fédération dans la rubrique « documentation / road show ».

***Modifications réglementaires (suite):**

- RGES Baseball

Objet : Suite à la modification des Règlements Généraux, article 19 et 24, assurant la gratuité des mutations lors de la dissolution, de la cessation d'activité, de la fusion, de la suspension ou de la radiation d'un Club, inclure dans les RGES Baseball la disposition prévue à l'article 24 de non prise en compte de ces joueurs mutés.

32.03.01 Les joueurs ayant muté de leur Club, celui-ci étant dissous, ayant fusionné avec un autre Club, ayant cessé ses activités, ayant été suspendu ou radié par la Fédération, ne sont pas comptabilisés ans le nombre des mutés.

- Annexe 2 : Annexe financière

La mesure conservatoire 2006 sur la pénalité financière de 350 € par licence manquante, quant à l'engagement en championnat, est reconduite à l'identique pour 2007.

Concernant cette annexe financière, il est demandé à chaque commission de bien vouloir en prendre connaissance afin de pouvoir procéder aux modifications si nécessaires.

*** Commission Fédérale Jeunes :**

Le Président de la Fédération informe les membres du Comité Directeur que la CEB demande, aux pays affiliés, de faire appliquer les règles little league au niveau des championnats nationaux jeunes.

La Commission Jeunes s'est réunie la veille du Comité Directeur afin de finaliser les championnats 2007.

Afin d'éviter le problème rencontré la saison dernière sur la formule « open », les jeunes devront être licenciés au sein du club avec lequel ils participent et doivent justifier 8 rencontres.

La Commission Jeunes est en attente d'une réponse de la part de la Commission Médicale sur la réglementation du nombre de lancers.

Championnat Jeunes 2007 :

- Minime :
- 1^{er} plateau : les 09 et 10 juin
- 2^{ème} plateau : les 23 et 24 juin
- formule « open », tout club justifiant 8 rencontres officielles peuvent s'inscrire
- inscriptions avant le 10 mai 2007

- Cadet :

- 1^{er} plateau : les 08 et 09 septembre
- 2^{ème} plateau : les 22 et 23 septembre
- 3^{ème} plateau : les 06 et 07 octobre
- formule « open », tout club justifiant 8 rencontres officielles peuvent s'inscrire
- inscriptions avant le 02 juillet 2007

- Conditions pour toutes les catégories :

- 1 chèque d'inscription de 100 €
- 1 chèque de caution de 150 €
- Système de péréquations calculé sur l'ensemble des plateaux

un appel à candidature pour l'organisation des plateaux a été lancé

Serge BASTIEN assurera la coordination du championnat de France Minimes.

*** Présidences de Commissions :**

Sont nommés par vote à bulletin secret, à l'unanimité :

- Commission Fédérale Scoring et Statistiques : Michel DUSSART
- Commission Fédérale Mutations : Sébastien VIALE
- Commission Fédérale Formation : Nadège ESTEBAN
- Commission Scolaire et Universitaire : Pascal BARTHE

Sont nommés par vote à bulletin secret :

- Commission Fédérale Communication : Philippe BOUCHARD (10 pour et 2 blancs)
- Commission Fédérale Juridique ; Jean-Philippe BELVILLE (10 pour, 1 blanc, 1 contre)
- Commission Fédérale Femme et Sport : Françoise LASSAIGNE (11 pour, 1 blanc)
- Commission Nationale Sportive Baseball : Jean-luc PATUREL (10 pour, 1 blanc, 1 contre)
- Commission Nationale Sportive Softball : Jean-François MARIET (10 pour, 2 blancs)
- Commission Nationale Arbitrage Baseball : Serge MAKOUCHETCHEV (11 pour, 1 blanc)
- Commission Nationale Arbitrage Softball : Gin BATS (9 pour, 1 blanc, 2 contres)

Serge BASTIEN, président de la Commission Jeunes ne souhaite pas renouveler sa candidature pour plusieurs raisons. Tout d'abord le problème rencontré lors des derniers championnats de France Jeunes avec la destitution du titre pour Montigny et le manque de considération du travail effectué par la Commission.

Un nouvel appel à candidature sera fait pour les commissions non pourvues.

Le Comité Directeur sera vigilant afin que les commissions ne soient pas constituées d'une seule personne.

Pour la Commission Technique Baseball, Jean-Marie MEURANT est nommé chef de projet pour la création de cette commission.

*** Commission Fédérale Formation :**

La Commission Fédérale Formation soumet au vote du Comité Directeur les procédures et les dossiers de demande d'équivalence et de demande de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

La demande d'équivalence concerne les licenciés de la Fédération ayant obtenu un titre, une qualification ou un diplôme étranger et souhaitant obtenir tout ou partie d'un diplôme fédéral délivré par la FFBS.

La demande de VAE permet à toute personne de se voir reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un diplôme dans le cadre de son projet professionnel ou personnel.

La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, d'une durée égale au moins à 3 ans, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

Validation à l'unanimité de ces 2 procédures

*** Commission Fédérale Médicale :**

Perdent la qualité de membre à titre individuel :
Patrick PEEL, Olivier COSTE, Karl CHOORY, Yves HERROUET DESFORGES, Raphaël POULIQUEN et Rodolphe GOECHON qui ne font plus partie de la Commission Fédérale Médicale,

Sont nommés membre à titre individuel à titre gracieux de la Fédération, Boris MARCHE (kiné), Docteur Michel TOUCHARD, Stéphanie ALRAN (kiné) et Céline CARUSO(kiné) qui intègrent la Commission Fédérale Médicale.

*** Charlety :**

Le programme sportif est pratiquement bouclé avec entres autres : 2 matches de play-off de softball mixte fast pitch, 1 plateau minimes, 1 match de N1 (Thiais-Brévannes / Patriots), 1 exhibition cricket, 1 exhibition benjamin et 1 exhibition cadet.

Au niveau de la logistique et de la communication le rétro-planning mis en place par le comité d'organisation est respecté.

Le principal problème rencontré est la mobilisation des bénévoles, partie incombant à la Ligue Ile de France. Certains membres du Comité Directeur s'inquiètent face à la situation qui semble se renouveler dès que la Fédération souhaite faire une action de développement sur Paris ou région parisienne.

Le Comité Directeur encourage donc la Ligue Ile de France à mobiliser les bénévoles des clubs franciliens afin que cette manifestation soit une réussite.

*** Plan de développement :**

Les membres du Comité Directeur en charge des projets ont fait évoluer les documents. Des synthèses ont été faites afin de faire un point précis sur l'avancée des projets : challenge diamants, labellisation des clubs, agrément des tournois, création de clubs.

Il est demandé à chacun de prendre connaissance de ces documents et d'envoyer leurs remarques aux responsables des projets ainsi qu'au coordonnateur du plan de développement ; les documents devant être validés lors du prochain Comité Directeur..

Sur le site internet de la Fédération, un onglet supplémentaire réservé au plan de développement a été demandé à la société gérant le site. Cet espace permettra une meilleure visibilité sur l'avancée du plan de développement.

Validation du dossier technique, le dossier financier et les fiches techniques étant aussi à valider au prochain Comité Directeur.

*** Nouvelle Embauche :**

Embauche de Monsieur David SZUMOWSKI en CDD à mi-temps. Embauche effective à compter du 1^{er} mai pour un fin de contrat au 31 décembre 2007.

Ces missions seront : entraîneurs des équipes de France Cricket, assistant formateur et assistant au développement.

La convention FFBS / France Cricket prévoyant en article 11 les conditions de prise en charge financières, cette embauche n'aura aucune incidence budgétaire pour la Fédération.

Cette embauche a fait l'objet de négociations auprès du Ministère des Sports et d'un avenant à la Convention d'Objectifs 2007.

Dans le cadre d'un éventuellement renouvellement de ce contrat de travail, il est convenu que France Cricket devienne l'employeur à compter du 1^{er} janvier 2008.

Embauche validée à l'unanimité par le Comité Directeur

*** Affaires Disciplinaires :**

Suites aux différents événements survenus sur les terrains le 29 avril 2007, le Comité Directeur demande que les personnes suivantes soient traduites devant la Commission Fédérale de Discipline :

Match Compiègne / Cherbourg du 29 avril 2007 :

- **Mr Gabriel GOMEZ MENDEZ**, du club de Compiègne expulsé pour tentative d'agression physique sur joueur

- **Mr Stéphane BERNAQUEZ**, du club de Cherbourg pour son comportement lors de la rencontre

- **Mr Sébastien GREARD**, du club de Cherbourg pour son comportement lors de la rencontre

Match Beaucaire / Marseille du 29 avril 2007 :

- **A titre personnel Mr Chellali BENHELLAL**, du club de Marseille expulsé pour agression physique sur joueur.

- **Au titre de personnes morales les Clubs de Beaucaire et de Marseille**, une bagarre générale ayant éclaté à la suite de l'agression physique.

De plus, le Comité Directeur inflige, par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, un forfait par pénalité au club de Marseille.

Un superviseur sera nommé pour les matchs retour prévus le 1^{er} juillet 2007. Les frais engendrés seront à la charge des 2 équipes.

Le Président de la Fédération nomme Monsieur Jean-philippe BELVILLE comme chargé d'instruction des ces affaires disciplinaires ; il sera assisté de Monsieur Gilles BIZOT.

Il est de nouveau évoqué le fait que la procédure d'expulsion et de convocation devant la Commission de Discipline n'est pas forcément adaptée et qu'il est difficile de la faire appliquer sur les terrains.

Le Comité Directeur ne peut pas cautionner ce genre de comportements et sera vigilant quant au respect des règles du fair play.

*** Cahiers des charges :**

Le Comité Directeur acte sur le principe de la mise en place d'un cahier des charges type qui sera décliné en cahiers des charges spécifiques en fonction des différentes manifestations nationales.

Le Challenge de France étant la compétition avec l'échéance de réalisation la plus proche, il est convenu de se servir de ce cahier des charges comme base de travail.

Validation des cahiers de charges du centre régional d'entraînement. non permanent.

*** Divers :**

- **Commission Sportive Baseball :**

Le Comité Directeur souhaite avoir un état précis des conditions d'engagement en Elite et N1 ainsi que l'état de pénalités et leur règlement.

Il est demandé à la CNSB de fournir ces éléments pour le prochain Comité Directeur.

Plusieurs membres insistent sur le fait que les conditions d'engagement doivent être vérifiées en amont et que par conséquent l'application des textes avec comme sanction la relégation n'est pas la meilleure solution.

Le Club de Pessac s'est positionné sur l'organisation de la finale de N1. Le cahier des charges sera envoyé à ce club afin qu'il puisse y répondre avant l'attribution de l'organisation.

- **sportive Softball :**

Constitution d'une équipe hétérogène en softball féminin composée de joueuses d'Eysines, de Thiais et du pôle de Boulouris

- **Barème DTN :**

Demande de révision du barème fédéral pour les cadres de la Direction Technique Nationale :

- nuit sur Paris : 60 €
- nuit en province : 50 €
- repas : 15 €
- petit déjeuner : 6 €

Ces tarifs sont validés par 10 voix pour et 2 abstentions

Autres demandes formulées :

- avance permanente de 1 500 € pour les responsables des pôles à Toulouse et à Boulouris et 500 € pour le manager de l'équipe de France Senior baseball.

Validé à l'unanimité

- prise en charge des téléphones portables à hauteur de 80 € (au lieu de 60 €) pour les responsables des pôles et le manager de l'équipe de France Senior Baseball.

Validation par 9 voix pour, 1 abstention et 2 contres

- Forfait ADSL : demande de prise en charge de l'intégralité du forfait pour les cadres de la DTN + jeff ZEILSTRA, Raina HUNTER et Pascal BARTHE.

Vote : 4 voix pour, 4 voix contre et 4 abstention.

Le Président se rapprochera du DTN afin de fixer un tarif unique qui ne pourra en aucun cas représenter l'intégralité du forfait

- **Ligue Limousin :**

Monsieur Patrick TUGAULT, en charge de l'instruction du dossier, demande au Comité Directeur de se prononcer de la façon suivante sur cette affaire :

1/ mise en application au 1^{er} juin au soir de la mesure de radiation administrative prévue à l'article 3 du Règlement Intérieur fédéral à l'encontre des clubs de Cieux et T-Rex si leur cotisation n'est pas parvenue à la Fédération le 1^{er} juin, et publicité de cette décision dès le 2 juin, à la diligence des services administratifs fédéraux.

2/ Déferer Monsieur Jean-Louis «Jean-Pierre» NEGRE devant la Commission Fédérale de Discipline pour y répondre des griefs suivants :

- Non convocation, non tenue des réunions statutaires, non établissement et non communication de la comptabilité du codep 87 ; non communication à la

Sous-préfecture de BELLAC des déclarations prévues par les dispositions de la Loi de 1901 concernant le codep 87.

- Assertions diffamatoires à l'encontre de la Ligue du limousin,
- Ecrits dans le but de nuire tant à l'image de la Ligue que de celle de la Fédération,
- Etablissement de fausses mutations,
- Etablissement de fausses licences,
- Manquement à la bienséance.

3/ Déferer le Club de Cieux et sa Présidente, Madame Claude NEGRE, devant la Commission Fédérale de Discipline pour y répondre des griefs suivants :

- Etablissement de fausses mutations,
- Etablissement de fausses licences,
- Manquement à la bienséance.

4/ Déferer le Club des T-REX et son Président Monsieur Jean-Christophe REIX, devant la Commission Fédérale de Discipline pour y répondre des griefs suivants :

- non modification des statuts du club suite à la demande CFR/PT/192/05 du 17 février 2005,
- Etablissement de fausses mutations,
- Etablissement de fausses licences.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité ces propositions.

- **Séminaire Fédéral :**

Plusieurs candidats sont intéressés pour organiser le séminaire fédéral annuel qui se tiendra les 9,10 et 11 novembre 2007.

Un cahier des charges leur sera envoyé avec un demande de réponse pour le 20 juin afin de valider le choix de l'organisateur lors du prochain Comité Directeur

- **Licences :**

Les modifications votées lors de l'Assemblée Générale du 10 mars 2007 impliquent des orientations à prendre par le Comité Directeur afin de tenir compte des remarques faites le jour de l'AG et de permettre une application dès septembre 2007.

Le Trésorier, Dominique MAGNIN, insiste sur le fait que c'est l'aspect sportif qui doit guider les orientations à prendre et que cela doit se traduire par la suite au niveau réglementaire.

- **WCBF :**

Il est demandé que soit communiqué sur le site de la Fédération les noms et les clubs des jeunes ayant été sélectionnés pour participer au camp WCBF qui se tiendra au Japon, du 30 juillet au 6 août.

- **Situation des clubs :**

- le secrétariat général se renseignera auprès de la Ligue Midi Pyrénées afin de faire un point précis sur la situation du club de Rodez.

- Il est demandé qu'un état de la dette du club d'Annecy soit communiqué à l' élu référent de la Ligue afin qu'il puisse faire le nécessaire.

Le prochain Comité Directeur de la Fédération se tiendra le samedi 30 juin 2007.

Séance levée à 18h30.



2007

Fédération Française de Baseball & Softball

2007

N4**PROCES VERBAUX***juin 2007*

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

BUREAU FEDERAL
Du 9 juin 2007

Présents : Eric-Pierre Dufour, Nadège Esteban, Françoise Lassaingne, Jean-Marie Meurant, André Parker, Denis-Didier Rousseau.

Excusés : Dominique Magnin

Assistent : Olivier Dubaut, Céline Berton

Ouverture de la séance à 10h15, par le Président Eric-Pierre DUFOUR.

*** Actualité :**

- Premier Français drafté :

Joris BERT a été drafté le 8 juin par les Dodgers de Los Angeles. Il devient ainsi le premier français à signer un contrat de joueur professionnel aux Etats-Unis.

Cet athlète âgé de 20 ans évolue actuellement à Rouen. Il a auparavant suivi la filière de formation fédérale avec 3 ans au pôle espoir de Rouen et 3 ans au pôle France de l'Insep.

Les sollicitations médiatiques n'ont pas tardé et le baseball sera à l'honneur dans les prochains jours dans la presse nationale (écrite et télévisée).

La Fédération doit être vigilante quant à la communication faite autour de ce joueur qui, de plus, est sélectionné en Equipe de France Senior et de ce fait qui devrait participer au « test event » de Pékin en août 2007 et au Championnat d'Europe à Barcelone en septembre 2007.

Le Bureau Fédéral félicite Joris BERT et lui souhaite bonne chance pour sa carrière de joueur professionnel de Baseball aux Etats-Unis.

Le Président de la Fédération a été énormément sollicité suite à cette annonce. Les responsables de la MLB en ont profité pour réaffirmer leur intérêt pour le pôle France de Toulouse afin de lui accorder le label « d'académie major ligue » dès 2008.

- Mérite fédéral :

Le Président de la Fédération remet en main propre le mérite fédéral « du bénévole de l'année 2006 » à Nadège ESTEBAN pour son implication au sein de son club, sa ligue, la Fédération et le CNOSF.

La Fédération remercie Mademoiselle ESTEBAN pour son investissement au niveau de ces différentes instances sportives.

- Charlety :

Les membres du Bureau Fédéral tiennent à remercier messieurs Thierry GODBERT, Hubert SANCHEZ et Benoît RIBEIL pour

leur investissement afin de permettre à cette manifestation de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Le Président de la Fédération regrette que la Ligue Ile de France ne se soit pas plus impliquée dans l'organisation de cette manifestation surtout si la volonté de la ligue est d'organiser l'événement en 2008.

La quasi-totalité des bénévoles mobilisés pour le week-end est due aux contacts pris par Thierry GODBERT alors que cette partie incombait très clairement à la Ligue.

- Prud'homme :

La Fédération représentée par Maître PROVOST du cabinet d'avocats Fidal s'est rendue devant la Cours d'Appel de Paris, le 30 mai dernier, pour le jugement en appel du prud'homme de Monsieur Pierre VEILLOT.

Les avocats des deux parties ont été entendus et la décision de la Cour d'Appel sera rendu le 4 juillet. Le déroulement de l'audience laisse à penser que la délibération en première instance puisse être confirmée en majorité.

*** Projet Fédéral :**

- Le visuel de l'affiche accompagnant le projet création de club avec comme slogan « brise la glace, découvre la passion » est validé par le Bureau Fédéral et sera présenté au Comité Directeur pour validation finale.

- Concernant les différents cahiers de charges, le président tient à remercier Jean-Marie MEURANT et Denis-Didier ROUSSEAU pour leur investissement sur ces dossiers.

Des modifications substantielles sont apportées en séance sur les différents cahiers des charges pour validation finale lors du Comité Directeur du 30 juin 2007.

Documents concernés :

- cahiers des charges challenge de France technique, financier, sportif et technique validation
- cahier des charges séminaire fédéral

*** Licences :**

Suite à la validation en Assemblée Générale du nouveau projet de refonte des licences (licence unique), plusieurs sociétés ont été contactées pour la création du nouveau module de licences :

CISS a répondu favorablement à notre demande et propose un produit simple d'utilisation et surtout un outil de gestion fonctionnel et très complet : licences, championnats, mutations, cotisations, engagements, statistiques

Cette société gère actuellement le logiciel des licences de la Fédération Française de Hockey sur glace et renseignements pris auprès de cette dernière, la société CISS nous a été recommandée de par son professionnalisme et son sérieux.

Le projet permettrait une plus grande réactivité (paiement par virement bancaire permettant la validation immédiate de la licence) et offrirait des services supplémentaires aux clubs, ligues et Comités Départementaux.

La proposition formulée par CISS reçoit à l'unanimité l'approbation du Bureau Fédéral et ce projet sera soutenu lors du prochain Comité Directeur.

Le contrat sera transmis au Président de la Commission Fédérale Juridique ainsi qu'au Trésorier de la Fédération.

*** Cricket :**

- Conciliation : Creil et autres / France cricket

Certains clubs de cricket contestent la décision du Comité Directeur de France Cricket, en date du 28 janvier 2007, entérinant la création d'un nouveau championnat élite de cricket, la « super ligue Barclays », dès la saison sportive 2007.

Une audience de conciliation s'est tenue le 25 mai 2007 en présence des 2 parties.

Par courrier du 30 mai, le conciliateur notifiait la proposition de conciliation :

« En conséquence des éléments ci-dessus retenus, bien que la première édition de la compétition litigieuse ait déjà débuté, le conciliateur n'a d'autre choix, devant le risque contentieux d'annulation de cette épreuve, que d'inviter l'association France cricket à « geler » l'entrée en vigueur effective de la « super ligue barclays » »

« Il lui propose, d'une part, de réunir en toute urgence une assemblée générale aux fins de soumettre régulièrement à son vote la création d'une telle compétition pour 2008 et, d'autre part, de réorganiser, pour la présente saison, le calendrier des épreuves sur les mêmes principes que pour la saison 2006, soit une compétition regroupant au moins l'ensemble des clubs ayant figuré en division nationale 1 durant cette période, à l'exception de ceux qui n'ont pas obtenu leur maintien à ce niveau de compétition »

Par courrier en date du 31 mai, France cricket notifie au conciliateur son opposition à cette proposition de conciliation. En effet, le championnat 2007 a déjà été joué pour moitié et il apparaît peut envisageable de tout stopper.

Pour éviter ce genre de problème à l'avenir, France Cricket procèdera à des modifications règlementaires en Assemblée Générale afin de calquer les textes de France Cricket sur ceux de la Fédération, pour que ce type de modifications puissent être validées par le Comité Directeur et non en AG.

- Mutation de Monsieur MUSHARAF au départ de Creil pour Gymkhana :

Demande de mutation effectuée en date du 23 mars 2007 avec le refus de signer de la part du club de départ. Après enquête de la CFM, cette dernière accepte cette mutation en date du 22 mai.

Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision de la CFM et demande à la commission sportive cricket de faire respecter cette décision et de ce fait de proclamer des forfaits dans le cas où le joueur aurait évolué en championnat avec l'équipe de Gymkhana.

- Mutation de Monsieur Ramanan INDRAN au départ de Stains pour Northern :

Deux clubs ont fait une demande de mutation pour ce joueur : Northern le 13 décembre 2006 et bobigny le 20 mars 2007. Seul Northern a retourné le formulaire signé accompagné du chèque correspondant.

De son côté Stains n'a jamais produit la demande de mutation signée et n'a jamais motivé sa décision.

Après enquête et devant le refus de coopérer de la part du club de Stains, la CFM valide la mutation ordinaire pour le club de Northern en date du 23 avril, mais se trompe quant à l'affectation du club d'arrivée.

Se rendant compte de cette erreur, la CFM rectifie cette erreur sur le site internet de la Fédération.

En conclusion, le CFM a bien validé une mutation ordinaire en faveur du club de Northern.

Le Bureau Fédéral confirme à l'unanimité la décision de la CFM et demande à la Commission Sportive de France Cricket de faire respecter cette décision.

Le Président de la Fédération demande au Président de France Cricket d'être vigilant quant à l'application de leurs textes et souhaite que la Fédération soit tenue informée des actions menées par France Cricket.

*** Partenariat :**

- Fournisseur officiel FFBS :

Le Comité Directeur en séance du 5 mai 2007 avait validé le choix de la société Pitcherboard comme fournisseur officiel.

Le Président de la Fédération informe les membres du Bureau Fédéral que le fournisseur n'ayant pas été en mesure de concrétiser son offre de partenariat, le contrat n'a pas été signé et de ce fait Pitcherboard ne sera pas le fournisseur officiel pour 2007.

Les commandes de matériel pour les équipes de France devant être effectuées et bouclées courant de semaine prochaine, les différents fournisseurs ont été contactés et les commandes seront passées par lot (jersey, bates, casques, balles, pantalons, ...)

- balles :

Un nouveau fournisseur de balles de baseball souhaite proposer un contrat de partenariat à la Fédération. La balle proposée serait équivalente à la balle wilson A1010.

Le Président de la Fédération a rencontré le responsable de cette société et reste est dans l'attente de la proposition de contrat afin de le présenter lors de la prochaine séance du Comité Directeur.

*** Softball :**

Deux courriers ont été adressés au Président de la Fédération pour lui faire part des problèmes rencontrés quant à la nouvelle formule de championnat proposée par Madame Françoise LASSAIGNE, et validée par le Comité Directeur en date du 27 juin, après consultations des Ligues.

En effet, la Ligue Ile de France n'a pas consulté les clubs parisiens et franciliens et ne les a pas avertis des changements. Ce n'est que lors de l'Assemblée Générale de la Fédération que les clubs ont eu l'information.

Ces clubs demandent donc que les modifications ne soient pas appliquées pour le championnat 2007 afin de ne pas les mettre financièrement dans l'embarras.

D'autre part, le nouveau Président de la CNSS, Jean-François MARIET, fait une nouvelle proposition de formules de championnats nationaux de softball 2007 :

Disciplines concernées : Senior Fastpitch Féminin, Senior Slowpitch Mixte

Le règlement actuel porte à 8 le nombre minimal d'équipes engagées. Actuellement aucun retour précis sur le nombre d'équipes potentiellement intéressées.

Propositions :

4 ou 5 équipes engagées : round robin et finales sur trois jours.
6 ou 7 équipes engagées : round robin (1er week-end) et finales (2^e week-end).

8 équipes ou plus : il va falloir augmenter le nombre de jours de round robin, et seulement 8 équipes se rencontrent en finale sur **trois** jours.

En complément est proposé l'absence de mis en place de péréquations sur la formule sportive 2007.

Dates :

Senior Fastpitch Féminin : 29/30 septembre et 13/14 octobre
Senior Slowpitch Mixte : 1^{er}/2 septembre et 8/9 septembre

Dates prévisionnelles pouvant faire l'objet d'une modification en cas de nécessité.

La proposition faite par la CNSS répondant favorablement aux problèmes soulevés par les clubs parisiens et franciliens, le Bureau Fédéral approuve la proposition faite par la CNSS et soutiendra ce projet devant le Comité Directeur du 30 juin.

De plus, la CNSS souhaite apporter des modifications aux règlements particuliers des épreuves sportives nationales de Softball.

Ces modifications seront présentées en l'état au Comité Directeur.

*** Formation :**

La Commission Fédérale Formation a recensé les différentes formations dispensées dans les régions (en fonctions des informations qui ont peu être recueillies).

Une validation des dates et des formations dispensées sera demandée aux commissions régionales de formation afin de pouvoir formaliser tous ces éléments dans le programme annuel de formation (PAF) pour une mise en ligne sur le site internet de la Fédération.

*** St LO :**

Par courrier, à l'attention du Président, Eric-Pierre DUFOUR, parvenu au siège de la Fédération le vendredi 8 juin, le Président du Club de ST Lô informe du forfait contre Montpellier pour le match du 10 juin et de leur non participation à la fin du championnat Elite 2007.

Ce même jour, des demandes de prêts et de mutations extraordinaires ont été faites et acceptées immédiatement par la Commission Fédérale des Mutations et ce contre l'avis du Président de la Fédération qui avait donné comme consigne au siège fédéral d'attendre le déroulement sportif normal du week-end et de traiter les demandes de mutations et de prêts à posteriori.

Le Bureau Fédéral suit l'avis du Président de la Fédération et trouve regrettable que ces demandes aient été traitées dans l'urgence et contre avis des autorités fédérales. De plus, il est demandé pour éviter ce genre de problèmes, qu'à l'avenir les lettres recommandées adressées au Président de la Fédération ne soit pas ouvertes.

*** Divers :**

- test event à Pékin :

Le Président de la Fédération ne pouvant pas se déplacer pour des raisons professionnelles sur la totalité du déplacement à Pékin (du 15 au 25 août), il missionne Monsieur Jean-Marie MEURANT, pour représenter la Fédération en son absence.

- IBAF :

Monsieur Miguel ORTIN a été démissionné de ses fonctions au sein de l'IBAF pour raisons médicales. L'intérim est assuré par Monsieur OSTERMAYER.

Le Président de la Fédération a été contacté pour intégrer le Conseil Exécutif de l'IBAF.

Le Bureau Fédéral soutient le Président, Eric-Pierre DUFOUR, pour se porter candidat au conseil exécutif de l'IBAF.

- Félicitations :

Le Président de la Fédération tient de nouveau à féliciter Monsieur Denis-Didier ROUSSEAU pour sa médaille d'argent au sien du CNRS.

- Référénts fédéraux :

Lors des différents Championnats d'Europe, les Equipes de France seront accompagnées par un représentant fédéral :

- Equipe de France senior Softball : Françoise LASSAIGNE est maintenue pour cette mission

- Equipe de France senior Baseball : Jean- Marie MEURANT étant nommé commissaire technique par la CEB, il ne pourra pas assumer cette mission. Le Bureau Fédéral proposera Jean-Luc PATUREL lors du prochain Comité Directeur.

-Equipe de France Junior Baseball : le référent sera nommé lors du prochain Comité Directeur

**COMITE DIRECTEUR
Du 30 juin 2007**

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Jean-Marie MEURANT, Dominique MAGNIN, Françoise LASSAIGNE, Serge BASTIEN, Olivier DUBAUT, Denis-Didier ROUSSEAU, Sébastien VIALE, Michel DUSSART, Nadège ESTEBAN, Jean-Luc PATUREL.

Assistent : Eric ELSENSOHN, Céline BERTON.

Excusés: Virgile AMIOT, Olivier DUBAUT, Gérard CROS.

Absents : Christine FREY, Thomas NAGEL, Marie DE RIOLS

Ouverture de la séance vers 10 heures par le Président, Eric-Pierre DUFOUR.

Le Président informe les membres du Comité Directeur de la démission de Monsieur Patrick BRICAUD, et tient à le remercier pour son investissement au sein de la Fédération durant de nombreuses années

***Actualité :**

- Challenge de France :

Le Challenge de France a connu un beau succès avec la victoire de Rouen. Bonne couverture médiatique notamment par Stadoé TV et la presse. La Fédération tient à remercier le club de

Saint-Aubin de Médoc et le club de Pineuilh pour avoir accueilli cette manifestation et pour son bon déroulement

Le Président tient à remercier les membres du Bureau Fédéral pour leur travail sur le Cahier des Charges du Challenge.

- **Draft :**

Le mois de juin a été très chargé notamment avec l'impact considérable du draft de Joris BERT, le Président tient à remercier l'important travail de Benoît RIBEIL fait au niveau de la communication (communiqués de presse, conférence de presse...).

- **Charlery :**

L'évènement à Charléry n'a pas connu le succès escompté.

Peu de mobilisation des clubs franciliens. Enorme travail effectué par la Fédération pour un retour quasi nul. Si cet évènement « baseballistique » souhaite perdurer dans la capitale, l'investissement de la Fédération sera tout autre.

- **IBAF / CEB :**

Le Président informe qu'il a été contacté par l'IBAF pour siéger au Conseil Exécutif.

D'autre part, ses missions ont changé au sein de la CEB puisqu'il est adjoint à la commission marketing et communication.

- **Actualités sportives :**

Actualité sportive chargée avec la participation des équipes de France de baseball et de softball aux championnats d'Europe

Juillet :

- * Championnat d'Europe Senior Softball, à Zagreb, du 16 au 21 juillet
- * ½ finales du championnat élite baseball, les 21 / 22 juillet et 28 / 29 juillet

Août :

- * Championnat d'Europe Junior Baseball, aux Pays-Bas, du 1^{er} au 5 août
- * finale du championnat élite Baseball à Chartres, les 10, 11 et 12 août
- * Test événement à Pékin du 18 au 23 août
- * Interligues baseball et softball du 27 au 31 août

Septembre :

- * Championnat d'Europe Senior Baseball à Barcelone, du 8 au 16 septembre. Retransmission de la finale sur stadéo TV.
- * Coupe d'Europe softball slowpitch, à Limeil-Brévannes, du 18 au 22 septembre

- **Divers :**

* Licences : à fin juin, la Fédération enregistre une augmentation de 300 licences par rapport à juin 2006

* Le site internet a enregistré une augmentation de 15 000 visites par rapport à 2006.

***Approbation des procès verbaux :**

- Procès verbal du Comité Directeur du 5 mai 2007 :
Approbation à l'unanimité

- Procès verbal du Bureau Fédéral du 9 juin 2007 :
Approbation à l'unanimité

*** Membres des Commissions :**

Commission Fédérale Scorage et Statistiques :

Le Président de la CFSS, Michel DUSSART, propose au Comité Directeur la liste des membres de la Commission : Suzanne BRICAUD, Christine MEURANT, Aude FATOUT, Stéphanie RAULET et Eric DEDIEU.

Validation à l'unanimité de cette liste

Commission Nationale Sportive Softball :

Le Président de la CNSS, Jean-François MARIET, propose au Comité Directeur la liste des membres de la Commission : Céline LASSAIGNE, Laurence CORNAILLE et Alex MARCATI.

Validation à l'unanimité de cette liste

*** Contrats :**

CISS : Cette société avait répondu positivement aux besoins et attentes de la Fédération en matière de gestion des licences. Le logiciel proposé permettrait de gérer différemment les licences avec une meilleure réactivité, plus de flexibilité et un contrôle accru de la part de la Fédération. Le Bureau Fédéral s'était positionné, en séance du 9 juin, pour le choix de cette société, soumis au vote, le contrat avec la société CISS est accepté à l'unanimité par le Comité Directeur.

Stadéo TV : après discussion, le Comité Directeur souhaite que la durée du contrat soit d'une durée d'un an et que l'exclusivité soit stipulée par avenant, annuellement en octobre de l'année précédente.

Pitcherboard : le contrat n'a pas été signé comme prévu par la Fédération car Wilson s'est retiré du partenariat avec Pitcherboard courant mai, ce qui rendait les conditions générales du contrat caduques.

Lace 12 : Un contrat de partenariat doit être établi entre la Fédération et la société Lace 12 concernant la balle recommandée par la FFBS.

*** Cahier des Charges :**

Validation des Cahiers des Charges suivants:

- Challenge de France : les 4 cahiers des charges sont adoptés
- Séminaire Fédéral : adopté
- Challenge Diamant : adopté – en attente des fiches techniques DTN
- Référentiel sur l'organisation : adopté
- Echancier : adopté
- Labellisation des clubs : adopté
- Interligues : cahier technique adopté – les cahiers des charges financier et sportif restent à finaliser sachant qu'y sera ajoutée l'annexe « règlement little league ». Cahiers des charges applicables pour 2008

*** Elite Baseball :**

Suite au forfait de l'équipe Elite de St Lô, le Comité Directeur doit se positionner sur la suite à donner aux demandes de prêts et mutations accordées à titre gracieux par la Commission Fédérale de Mutations.

Deux avis s'opposent :

le Président de la Commission Fédérale Juridique affirme la conformité du traitement des dossiers réalisé par le Président de la Commission Fédérale Mutations.

Le Président d'honneur et le responsable juridique soutiennent la thèse que règlementairement les demandes de mutation formulées doivent être traitées comme des prêts et qu'en aucun cas ces dernières ne peuvent être à titre gracieux.

Après les explications de Monsieur Sébastien VIALE et de Monsieur Patrick TUGAULT, le Comité Directeur décide de valider les demandes de prêts et de mutations accordées par la CFM mais n'accorde pas la gratuité et demande au Président de la CFM de se rapprocher des clubs afin que ces derniers régularisent la situation.

Concernant la qualification pour les phases finales de ces joueurs mutés ou prêtés, le Comité Directeur demande l'application des règlements sportifs.

Le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL, informe que dorénavant toute décision de la CNSB sera visée pour validation par la Commission Fédérale Juridique.

*** Candidatures pour accueillir les événements fédéraux 2007**

- Séminaire fédéral du 9 au 11 novembre :

Trois dossiers de candidature ont été reçus au siège de la Fédération : le club de Saint-Aubin de médoc, la ligue Limousin et la Ligue PACA.

Les 3 candidatures remplissaient les conditions du cahier des charges.

Par vote du Comité Directeur, l'accueil du séminaire fédéral est confié à la Ligue PACA.

- Finale de Nationale 1 :

Seul le club de Pessac s'est positionné pour accueillir la finale de nationale 1.

Le Comité Directeur confie par 10 voix pour et une abstention l'organisation de cette compétition au club de Pessac

- Finale de Nationale 2 :

Deux clubs se sont portés candidats pour accueillir la finale de Nationale 2, il s'agit de Saint Just Saint Rambert et du stade toulousain baseball club.

Par vote du Comité Directeur, l'organisation de cette compétition est confiée au club de Saint Just Saint Rambert.

- Finale Cadets :

Seul le club de Saint Just Saint Rambert s'est positionné pour accueillir le plateau final cadets.

Le Comité Directeur confie à l'unanimité l'organisation de cette compétition au club de Saint Just Saint Rambert

*** Présidences de Commissions :**

Sont nommés par vote à bulletin secret, :

Commission Fédérale Sport en Entreprise : Thierry GODBERT (unanimité)

Commission Fédérale Jeunes : Stéphane COPPIN (8 voix pour et 3 abstentions)

Le Secrétaire Général tient à rappeler l'obligation pour chaque membre du Comité Directeur de faire partie d'une des commissions fédérales ou nationales.

*** Rapport de la CNSB :**

Sur demande du Comité Directeur, le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL a fourni un rapport sur la saison sportive 2007 : conditions d'engagement et situation des clubs

- Nombre de licenciés par club ou par catégorie :

La CNSB demande l'application de l'amende de 350 € par licence manquante (annexes financières RGEs baseball). 3 clubs

d'élite (Montpellier, Savigny, Sénart) et 10 clubs de Nationale 1 (Béziers, Cergy, Cherbourg, Compiègne, Dunkerque, Ermont, Gif, Grenoble, Nantes et Pessac) ne remplissent pas cette condition d'engagement.

Le Comité Directeur accorde un délai supplémentaire allant jusqu'au 31 août pour que ces clubs régularisent leur situation et demande l'application de la sanction financière pour les clubs non à jour au 1^{er} septembre. Un courrier leur sera adressé par le Secrétaire Général.

- Conditions équipe réserve et équipe jeunes en championnat :

2 clubs de Nationales 1 ne remplissent pas les conditions :

- Compiègne : absence d'équipe jeunes engagées en championnat
- Bois-Guillaume : équipe réserve en entente

La CNSB propose d'interdire la montée en Elite pour ces 2 équipes. *Validation du Comité Directeur*

- Conditions arbitrage :

Non respect des conditions d'arbitrage par Rouen (élite et N1) et Cergy (N1) : La CNSB demande la descente des équipes de N1 en régionale.

Fourniture insuffisante d'arbitrage pour les clubs de Gif, Ermont et Vauréal (N1) : La CNSB demande que soient passés des contrat de formation d'arbitres avec la CNAB.

Validation des ces demandes par le Comité Directeur

- Conditions terrains :

Elite :

- Sénart : la CNSB accordant des dérogations à ce club depuis des années, il est demandé que les matchs à domicile soient joués à l'extérieur.

Nationale1 :

- Cergy (N1) : terrain non entretenu, pas de dug-out : la CNSB demande la descente en régionale

- Ermont (N1) : terrain non entretenu, pas de dug-out pour une équipe complète, terrain disponible pour 12h30, champ droit à 65 m : la CNSB demande que les matchs soient joués à l'extérieur en 2008 et interdire la montée en élite

- Marseille : terrain systématiquement indisponible : la CNSB demande que les matchs soient joués à l'extérieur en 2008 et interdire la montée

Validation des ces demandes par le Comité Directeur

Concernant le fonctionnement de la CNSB, le Président de cette commission souhaite pouvoir disposer d'un ordinateur portable. Cette demande sera étudiée lors de l'établissement du budget 2008.

*** Divers:**

- Aide aux clubs :

Pour faire suite à l'Assemblée Générale de mars 2007, le club de Fire Horse de Bretagne se voit attribuer par le Comité Directeur de la Fédération une aide financière correspondant à 50% du montant total des licences 2007. Cette aide se justifie par le développement de ce club et l'investissement de ses dirigeants au niveaux des jeunes licenciés.

- **Championnat national de Softball féminin :**

Le Trésorier tient à souligner le fait que la formule de championnat ayant changée cela aura obligatoirement une incidence au niveau budgétaire et que rien n'a été prévu à ce sujet sur le budget 2007. Information à prendre en compte pour 2008.

- **Formation :**

Le plan annuel de formations a été formalisé et est consultable ; il recense les différentes formations sur le territoire national.

Il est rappelé que le Comité Directeur a validé un barème de rémunération des formateurs sur proposition de la Commission Fédérale de Formation.

- **Equipes de France :**

Le Directeur Technique National présente aux membres du Comité Directeur une procédure de validation concernant les regroupement et les compétitions des équipes de France.

De plus, il informe que pour chaque personne sélectionnée, un courrier lui est personnellement adressé (courrier adressé aux parents s'il s'agit de mineurs) avec copie à la ligue et au club.

- **Référent Fédéral :**

Sont nommés par le Comité Directeur pour accompagner les équipes de France lors des Championnats d'Europe :

Jean-Marie MEURANT pour l'équipe de France Senior Baseball

Françoise LASSAIGNE pour l'équipe de France Senior Softball

Serge BASTIEN et Pascal BARTHE pour l'équipe de France Junior Baseball

- **Dossier Terrain :**

Le dossier est en cours de réalisation, il se composera en 4 parties. Ce dernier devrait être consultable pour la mi-juillet.

- **transfert des joueurs étrangers :**

Il est souligné le problème de contrôle des joueurs étrangers entrant en France. Jean-Marie Meurant doit se renseigner auprès de la CEB. Le Trésorier, Dominique MAGNIN, fera une proposition sur ce sujet pour le prochain Comité Directeur.

- **Commission Technique :**

Présentation des attributions de la Commission Technique. Ce document est un document de travail dans la mesure où la commission technique n'existe pas encore.

- **Affiche**

Validation de l'affiche création de club

- **Famillathlon :**

La Fédération participera au « Famillathlon » organisé, sur le Champs de Mars les 29 et 30 septembre 2007, sous le patronage du Ministère. Initiation en famille aux différentes activités proposées (plus d'une trentaine).

Le prochain Comité Directeur de la Fédération est fixé au samedi 29 septembre 2007.

Séance levée à 18h00.



2007

Fédération Française de Baseball & Softball

2007

N5

PROCES VERBAUX

Octobre 2007

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

COMITE DIRECTEUR
Du 6 octobre 2007

Présents : Eric-Pierre DUFOUR, André PARKER, Jean-Marie MEURANT, Françoise LASSAIGNE, Dominique MAGNIN, Serge MAKOUCHETCHEV, Michel DUSSART, Jean-Luc PATUREL, Serge BASTIEN, Virgile AMIOT, Gérard CROS, Olivier DUBAUT (arrivée à 15h30).

Assistent : Eric ELSSENHORN, Céline BERTON, Jean-François MARIET

Excusés : Nadège ESTEBAN, Christine FREY, Marie DE RIOLS, Denis-Didier ROUSSEAU, Sébastien VIALE

Ouverture de la séance à 10h15 par le Président de la Fédération, Eric-Pierre DUFOUR.

Le Président souhaite que le Comité Directeur se déroule dans de meilleures conditions que le dernier. Il demande que les opinions de chacun soient respectées ainsi que les individus.

*** ACTUALITÉ SPORTIVE :**

- Equipes de France :

- Senior Softball :

Championnat d'Europe Senior Féminin : objectif fixé atteint avec la remontée dans le groupe A, mais pas de titre de champion d'Europe. L'équipe de France termine deuxième.

- Junior Baseball :

Championnat d'Europe Junior : résultat relativement décevant avec la 5ème place pour l'équipe de France.

- Senior Baseball :

- Test event à Pékin : bon tournoi dans l'ensemble avec une médaille de bronze.

- Championnat d'Europe à Barcelone : 5ème place, non qualificative pour le Championnat du Monde, l'objectif sportif fixé n'est donc pas atteint.

Il est à noter que l'équipe de France a battu en match de poule pour la première fois l'équipe d'Italie au terme d'un excellent match.

- Problème médical à Pékin :

Le Président de la Fédération et le Médecin Fédéral, Virgile AMIOT, tiennent à apporter un complément d'informations sur le problème médical survenu au joueur Yann DAL ZOTTO :

Le joueur a été hospitalisé la veille du retour sur Paris pour un caillot sanguin dans un bras. Le Président de la FFBS, le Médecin Fédéral et le DTN se sont assurés de la mise en place d'un dispositif médical sur place par l'intermédiaire de l'ambassade de France à Pékin et du Comité d'Organisation du

test event. L'état de santé du joueur n'étant pas jugé « grave », la délégation française a pris l'avion le lendemain matin comme prévu, le joueur devant même être rapatrié dans la journée ou au plus tard le lendemain.

Yann DAL ZOTTO a été victime d'une embolie pulmonaire durant le voyage de la délégation.

Alertés le lendemain matin, le Président, le DTN et le médecin fédéral ont pris les mesures qui s'imposaient.

Avec l'aide du CNOSEF, le plan « samu international » a été déclenché. Le nécessaire a été fait auprès de la compagnie d'assurance de la Fédération pour préparer la rapatriation du joueur.

Le DTN a pris l'avion le jour suivant en compagnie du frère du joueur pour retourner au chevet de Yann DAL ZOTTO.

Le joueur est resté hospitalisé 10 jours à Pékin et a été rapatrié sur l'hôpital de Rouen où travaille le Médecin Fédéral pour un check-up complet.

Le choix a été laissé au joueur quant à l'endroit de son hospitalisation en France. Les examens nécessaires ayant été concluants, le joueur est rentré chez lui.

Le DTN rencontrera dès la semaine prochaine les parents du joueur pour leur expliquer tout le déroulement et le suivi du dossier.

Certains enseignements sont à tirer sur cette mésaventure :

- Il a été porté ultérieurement à la connaissance de la Fédération par la famille du joueur que ce dernier avait été victime d'une perte de connaissance lors des ½ finales élite, soit 15 jours avant le déplacement à Pékin.

Si l'encadrement de l'équipe de France avait été alerté de ce problème, le joueur n'aurait pas eu l'autorisation de voyager.

Il est expressément demandé que soient de nouveau rendus obligatoires les rapports de match de la part des arbitres.

De plus, les clubs doivent être sensibilisés sur ce sujet, il en va de leur responsabilité. Il sera ajouté dans le cahier des charges d'inscription en championnat national que le club fournisse un numéro de téléphone médical pour tout problème survenant sur le terrain.

- Le Directeur Technique National, Eric ELSSENHORN, informe que dorénavant pour tout déplacement à l'étranger, en cas d'hospitalisation, une personne de la délégation restera sur place. Si cette personne est autre que le médecin accompagnant l'équipe, ce dernier devra s'assurer avant son départ que les 4 critères suivants sont remplis :

- Etablissement d'un diagnostic
 - Conditions d'hospitalisation
 - Traitement prescrit
 - Evaluation du risque
- Tout encadrement médical d'une équipe devrait être constitué d'un médecin et d'un kinésithérapeute. Il n'est pas toujours possible de le respecter pour des contraintes budgétaires.

A Pékin, seul un membre du staff médical pouvait être pris en charge financièrement, le Médecin fédéral a choisi de nommer un médecin plutôt qu'un kinésithérapeute car c'était une destination avec des risques sanitaires.

Dorénavant, si le Médecin Fédéral estime qu'il est indispensable pour quelque déplacement que ce soit d'avoir un staff médical complet mais que les moyens financiers ne sont pas mis en place, il n'engagera plus sa responsabilité et de ce fait ne nommera personne pour les déplacements en question.

De plus, le Médecin Fédéral, Virgile AMIOT, tient à porter à connaissance des membres du Comité Directeur le problème qu'il rencontre face au non respect des obligations quant au suivi médical de la part des athlètes inscrits sur la liste haut niveau.

Il déplore le fait que le suivi médical soit très mal fait alors que les moyens financiers sont là. Il faut être coercitif.

Sur proposition du DTN, le Comité Directeur prend, à l'unanimité, la décision suivante :

« Tout athlète ne respectant pas les obligations médicales dues à son statut d'athlète de haut niveau se verra soit retiré de la liste de haut niveau, soit ne percevra pas d'aides personnalisées, soit ne sera pas sélectionnable en équipe de France »

- **Senior Cricket :**

Championnat du monde en salle : honorable 5ème place pour l'équipe de France.

Problèmes concernant les équipes nationales de cricket. Le Comité Directeur met un avertissement à France Cricket et exige du sérieux quant aux sélections des équipes de Cricket.

Le Président et le DTN sont mandatés par le Comité Directeur de la FFBS pour demander des explications au Comité Directeur de France Cricket.

Le Directeur Technique National tient à souligner la position délicate de David Bordes et fait mention de ses conditions de travail relativement compliquées.

Le Président de la Fédération remercie les bénévoles qui se sont investis au niveau des équipes de France

- **Les clubs :**

- **Coupe d'Europe ECWCWB :** Le B.A.T. remporte cette compétition et permet l'accession pour la France, au groupe A, en 2008.

- **Coupe d'Europe de Softball :** Nice Cavigal représentait la France. Descente dans le groupe B.

Le principal problème rencontré est que les effectifs des autres équipes étaient composés de joueuses étrangères.

- **Coupe d'Europe de slow pitch mixte :** Les caribous de Limeil-Brévannes prennent la 5^{ème} place de cette compétition.

Le Comité Directeur tient à féliciter le club de Limeil-Brévannes pour l'organisation de cette compétition.

Le Président de la CFSS informe des problèmes rencontrés par les personnes en charge du scorage, problèmes dus

principalement par l'attitude du commissaire technique de l'ESF. La Fédération fera un courrier à l'ESF à ce sujet.

Le club de Limeil-Brévannes est toujours dans l'attente de la subvention sur laquelle la Ligue Ile de France s'était engagée.

* **IBAF :**

Le Président Eric-Pierre DUFOUR a été élu au sein du conseil exécutif de l'IBAF.

Il est en charge au niveau de l'Europe du marketing, de la communication et de la tenue du siège à Lausanne

Il est à noter pour la première fois, la nomination d'un arbitre, Serge MAKOUCHETCHEV, et d'une scoreuse, Aude FATOUT, par l'IBAF sur des compétitions 2007

* **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL :**

Le Procès Verbal du Comité Directeur du 6 juin 2007 est adopté à l'unanimité avec comme modification à apporter :

Le Président de la CNSB, Jean-Luc PATUREL, informe que dorénavant toute décision de la CNSB sera visée pour validation par le service juridique de la Fédération et non par la Commission Fédérale Juridique comme indiqué.

* **AFFILIATIONS :**

- **Bandits de Nogent sur Marne (94)**

Président : Jean-Martial Carré ; JO du 24 juin 2007

Affiliation provisoire sous le N° 094016, sous réserve du paiement des 13 premières licences compétitions.

- **Les atomixtes Softball de Braud-St Louis (33)**

Président : William Corre ; JO du 27 juillet 2007

Affiliation provisoire sous le N° 033016, sous réserve du réajustement du prix 2008 des licences et de la prise de licence compétition de Christine Frey

- **ASBS Les renards de la Vallée (83)**

Président : Franck Camous ; JO du 29 juin 2007

Affiliation provisoire sous le N° 083017, sous réserve de la transmission d'une liste de licenciés et du chèque des licences.

Le Comité Directeur procède à l'unanimité à la régularisation administrative de l'affiliation des Clubs suivants, oubliée dans le procès verbal du Comité Directeur du 30 juin 2007 :

046003	Catus CC
049008	Saumur CC
059015	Lille CC
060006	Chantilly CC
075036	Francilien CC

* **COTISATIONS :**

A ce jour 15 clubs n'ont pas réglé leur cotisation 2007.

Le Comité Directeur exige qu'une régularisation soit faite sous les 15 jours à réception de la lettre envoyée par la Fédération. Pour les clubs non en règle, passé ce délai, le Comité Directeur décide que la radiation sera effective.

Dés 2008, le Comité Directeur fera appliquer une majoration de 10% pour tout paiement parvenant après l'échéance prévue réglementairement.

* **COMMISSIONS :**

Le Président de la Fédération informe de la démission du Président de la Commission Nationale Jeunes, Monsieur Stéphane COPPIN, son club devant cesser son activité.

Sont nommés par vote à bulletin secret :

Conseil Fédéral d'Appel : Monsieur Olivier Garcia (11 voix pour et un bulletin blanc)

Proposition de la liste : membres déjà existants + Jean-Sébastien Menigoz.

Liste validée par le Comité Directeur

Commission Fédérale Jeunes : Monsieur Olivier FAURE (8 voix pour et 2 voix contre)

*** SÉMINAIRE FÉDÉRAL :**

Ordre du jour du séminaire :

Vendredi :

- rôle du délégué fédéral
- communication fédérale
- médical

Cette journée regroupera les membres du Comité Directeur, la DTN et les employés.

Samedi / dimanche :

- nouveau logiciel des licences
- communication fédérale
- centres d'entraînement
- nouvelles règles de scorage
- projets de ligues
- CNDS
- Plan de développement
- Fonctionnement des commissions

Pour ces deux jours, l'ensemble des acteurs seront présents : présidents de ligues et présidents des commissions se joindront au groupe de travail de la veille.

Début du séminaire à 13 heures pour le vendredi et à 11 heures pour le samedi. Fin du séminaire à 17 heures le dimanche.

*** REGLEMENTATION :**

- Modification des Règlements Généraux :

Le Comité directeur procède à l'unanimité à la régularisation administrative de la modification de l'article 18 des Règlements Généraux, dans le procès verbal du Comité Directeur du 30 juin 2007 :

Exposé des Motifs : Eviter à l'avenir les interprétations erronées, d'une part, sur la notion de cessation d'activité ou de cessation de l'activité, et d'autre part, sur la notion de renoncement d'équipe, de section d'un club, et de Club faisant pratiquer une ou plusieurs des disciplines régies par la Fédération.

Règlements Généraux : Article 19 : Période de Mutations.

La période de mutation ordinaire est ouverte à tous les joueurs titulaires d'une licence régulièrement homologuée pour l'année en cours.

La période de mutation ordinaire s'ouvre chaque année le 1er octobre à 0 heure et dure jusqu'au 31 janvier à minuit, sauf dispositions particulières pour les Départements et Territoires d'Outre Mer, les collectivités territoriales et les collectivités de Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française.

Toute mutation ordinaire demandée entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année suivante.

Toute mutation ordinaire demandée entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier fera figurer le joueur sur le listing des joueurs mutés de l'année en cours.

Lorsque la mutation ordinaire de joueurs est rendue nécessaire par la dissolution, la fusion, la cessation d'activité, la suspension ou la radiation de leur Club **ou de la section de leur Club omnisports**, celle-ci est réalisée gratuitement.

Hors de la période normale de mutations, un joueur peut solliciter une mutation extraordinaire, s'il se trouve dans l'un des cas suivants :

1/ Transfert de son domicile ou de sa résidence tel que son Club actuel soit notamment plus éloigné de son domicile ou de sa résidence que le Club vers lequel il désire muter ;

Le transfert du domicile ou de la résidence doit être motivé par des raisons professionnelles, scolaires, universitaires ou militaires.

Le joueur devra fournir à la Commission Fédérale Mutations tous les justificatifs que celle-ci pourra requérir à ce sujet, charge au joueur de se procurer ceux-ci auprès de son employeur, bailleur, ou de l'administration intéressée.

2/ Dissolution, fusion, cessation d'activité, suspension ou radiation de la section masculine ou féminine de Baseball et/ou de Softball et/ou de Cricket ou de la section mixte Softball balle lente du Club **omnisports** auquel il appartient ou du Club lui-même.

Dans ce cas, la demande de mutation doit être accompagnée :

du procès verbal de dissolution ou de fusion du Club et du récépissé de déclaration à la Préfecture de la dissolution ou de la fusion,

ou du procès-verbal de cessation d'activité signée du Président du Club.

ou du procès-verbal de dissolution, de fusion ou de cessation d'activité signé par le Président du Club **omnisports** dont la section est dissoute, fusionnée, ou **qui se trouve en cessation d'activité.**

Lorsque ce ou ces documents ne peuvent être présentés lors de la demande de mutation extraordinaire, le Secrétariat Général enquêtera pour vérifier la réalité de la dissolution, de la fusion ou de la cessation d'activité **du Club ou de la section du Club omnisports** auprès du Club **omnisports** concerné, par courrier à l'adresse de son siège social, **ainsi qu'éventuellement à celle du siège social de la section**, et au dernier domicile connu du Président **du Club omnisports, ainsi qu'éventuellement à celui du Président de la section**. L'absence de réponse après un délai de 15 jours vaudra acceptation de leur part de l'état de dissolution, **de fusion** ou de cessation

d'activité de leur Club **ou de la section de leur Club omnisports**.

Le Secrétariat Général préviendra de la situation des Clubs **ou des sections de Clubs omnisports** dissous, **fusionnés, suspendus, radiés** ou **qui se trouvent en cessation d'activité** :

le Président de la Commission Fédérale Mutations **afin que cette Commission puisse faire bénéficier les licenciés de ces Clubs ou sections de Club omnisports des dispositions prévues pour eux au présent article,**

le Comité Directeur **afin que ce dernier** puisse prononcer la radiation administrative de ces Clubs **ou sections de Clubs omnisports** dans les formes prévues à l'article 10 des présents Règlements.

Lorsque la mutation extraordinaire de joueurs est rendue nécessaire par la dissolution, la fusion, la cessation d'activité, la suspension ou la radiation de leur Club **ou de la section de leur Club omnisports**, celle-ci est réalisée gratuitement.

- Modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball :

Les propositions de modification des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Baseball présentées par la Commission Nationale Sportive Baseball sont adoptées à l'unanimité par le Comité Directeur.

ARTICLE 6.01 : DES ENTENTES

- 6.01.01 Le Bureau fédéral peut, sur avis de la C.N.S.B. ou la C.F.J. selon la catégorie concernée, autoriser des Clubs ne possédant pas assez de joueurs pour constituer une équipe à se regrouper avec un ou plusieurs autres Clubs dans la même situation, afin de constituer des équipes d'Entente.
- 6.01.02 Les équipes d'Entente sont constituées pour la durée du championnat considéré, sans nécessiter de mutations ou de prêts.
- 6.01.03 Les équipes d'Entente doivent recevoir, préalablement à leur inscription en championnat, l'agrément du Bureau fédéral.
- 6.01.04 Les équipes d'Entente ne peuvent en aucun cas être considérées comme une équipe réserve d'un club quel qu'il soit.
- 6.01.05 Les Ententes sont interdites pour les championnats Elite et de Nationale 1.**

ARTICLE 17 : DES RENCONTRES SPORTIVES

- 17.12. Un seul joueur de champ à la fois, peut aller jusqu'au monticule, une seule fois par reprise.
- 17.13.01 Les managers ont 3 visites libres au monticule pendant une rencontre pour parler avec le lanceur (une visite libre est une visite à laquelle le lanceur n'est pas remplacé).

17.13.02 Après la troisième visite, chaque visite supplémentaire entraîne le remplacement du lanceur.

17.13.03 S'il y a des reprises supplémentaires, une visite libre sera accordée pour chaque trois reprises supplémentaires.

17.14.01 Deux visites au monticule pendant la même reprise, au même lanceur, entraînera le remplacement de celui-ci. **Le lanceur ainsi remplacé ne pourra pas occuper une autre position défensive ou offensive durant le reste de la rencontre.**

17.14.02 Quand le manager se rend au monticule, seul un joueur de champ peut également y aller et est considéré comme ayant effectué une « visite du joueur de champ au monticule » comme expliqué à l'article 17.12.

ARTICLE 30 : DE LA QUALIFICATION

30.04 Un joueur nouvellement licencié, muté ou prêté après le 1^{er} juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer **les rencontres de la phase de classement** et les phases finales et/ou les barrages d'un championnat de baseball cette année là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux.

ARTICLE 36 : DES CLASSEMENTS

36.03.01 En cas d'égalité pour un titre, une qualification, une accession ou une relégation, la C.N.S.B. ou C.F.J. selon la catégorie concernée, ou dans le cadre de leurs compétences leurs décentralisations régionales ou départementales, font application de la méthode suivante :

36.03.02 L'équipe n'ayant ni forfait (absence sur le terrain), ni défaite par pénalité, est classée devant.

36.03.03 En cas d'impossibilité d'appliquer les dispositions de l'article 36.03.02 des présents règlements, il sera fait application des dispositions suivantes :

- 1°/ Résultat des rencontres entre les deux équipes,
- 2°/ **En cas d'égalité de victoires entre les deux équipes, prise en compte du nombre de points encaissés par chacune des deux équipes lors de leurs confrontations,**
- 3°/ Rencontre de barrage sur terrain neutre.

*** CONTRAT : « Lace 12 »**

La société Lace 12 souhaite devenir partenaire de la Fédération et ainsi se positionner sur le créneau de la balle recommandée par la Fédération.

Validation du contrat à l'unanimité. Il est demandé que soient communiquées, dans les plus brefs délais, les annexes manquantes.

*** SOFTBALL :**

- CNSS :

Le Président de la CNSS, Jean-François MARIET, tient à souligner que le bilan sportif sera bon pour cette année 2007 mais que le bilan humain est catastrophique.

La commission s'est trouvée confrontée à deux problèmes quant à l'organisation des finales du championnat de France :

les infrastructures : difficultés pour trouver des terrains, car pour organiser les finales il faut obligatoirement des terrains doubles.

Les frais d'organisation : le coût financier pour l'organisateur est jugé trop élevé et n'incite pas les clubs à

postuler pour l'organisation de manifestations..

Deux solutions :

La Fédération doit s'assurer de la disponibilité des terrains.

Le résultat financier des championnats devant être bénéficiaire, le Président de la CNSS demande la possibilité de réinjecter cette somme dans la formation et le développement du softball.

Le Comité Directeur prend bonne note des problèmes d'infrastructures rencontrés et un point sera fait avec les Ligues lors du séminaire fédéral.

Le DTN tient à préciser qu'un agent de développement a été missionné entièrement sur le softball.

Il demande que soient définis par la CNSS des actions, des moyens et des priorités en fonction des moyens définis.

Le Président de la Fédération tient à rappeler que les commissions sont force de proposition et c'est le Comité Directeur de la FFBS qui dispose.

- Championnat d'Europe :

Résultat sportif satisfaisant par contre l'ambiance au niveau de l'équipe n'a pas été bonne durant cette compétition.

En tant que déléguée fédérale, Madame Françoise Lassaing n'a pas été intégrée au sein de l'équipe. Aucune participation à la vie du groupe. Mise à l'écart de la part de l'encadrement de l'équipe de France.

Le DTN tient à faire remarquer que les problèmes interclubs ressortent au niveau de l'équipe nationale et tout est exacerbé au niveau des relations.

Chacun doit tenir sa place et remplir ses fonctions. Cette vie en groupe doit être préparée.

*** BASEBALL :**

- Championnats d'Europe Senior et Junior :

Remise des rapports par les délégués fédéraux, Jean-Luc PATUREL pour les seniors et Serge BASTIEN pour les Juniors. Importance de nommer les délégués fédéraux très tôt afin de pouvoir prendre part à la préparation et participer plus activement à la vie de groupe.

- CNSB :

- Liste des balles officielles :
 - Lace 12 (balle recommandée FFBS)
 - Rawlings R200
 - Benson LGB1
 - Covee Diamond CD1010
 - Covee Diamond CD1

Validation de la liste à l'unanimité

Rapport de la CNSB :

Championnats Nationaux :

Championnat élite : Le Club de Rouen champion de France 2007 et se qualifie pour la coupe des clubs champions 2008. Le club de Sénart ayant terminé second de la saison régulière se qualifie pour la coupe de coupe 2008 (décision du CD du 10 mars 2008).

Organisation de réunion des clubs élite : présidents des clubs, DTN, commission sportive

L'équipe de St Lô forfait au cours de l'année est classée 8^{ème} et sera la seule équipe rétrogradée pour 2008.

Championnat N2 : le Club de Bron / St Priest est champion de France 2007 et accède à la Nationale 1 pour 2008

Validation des championnats 2007 Elite et National 2 par le Comité Directeur

Pénalités sportives et pécuniaires :

En application des règlements la CNSB inflige des sanctions financières pour les clubs suivants :

St Lô : renoncement au championnat élite avec descente en régional : caution à encaisser intégralement

Cherbourg, Cergy, Toulouse, La Rochelle, La Grande-Motte, PUC : forfait pour ne pas s'être déplacé à un match : encaissement de la moitié de la caution

Validation à l'unanimité

Recommandations :

Procédure d'expulsion :

Un groupe de travail constitué de la CNSB, la CNAB, de la commission technique, de réglementation se réunira pour revoir cette procédure qui est difficile de faire appliquer sur les terrains.

Affaires disciplinaires :

La CNSB étant en charge de la qualification des joueurs, souhaite de la transparence dans les dossiers et souhaite être partie prenante des dossiers disciplinaires.

Suivi médical :

Problème quant à l'utilisation des joueurs cadets pour évoluer en Nationale 1 et en élite. Préconisation pour l'établissement d'un document répertoriant les conditions d'utilisation.

Report de match :

La CNSB demande à la commission réglementation d'étudier un texte précisant les conditions de report pour une équipe dont certains de ces membres sont en équipe de France.

*** INTERLIGUES :**

○ **Baseball :**

Jean-Marie MEURANT, commissaire de la compétition, a communiqué son rapport aux membres du Comité Directeur.

A l'avenir il est indispensable que dans les dossiers d'engagement soient précisées les conditions d'arbitrage et de scoring ainsi que les pénalités afférentes.

Problème avec le règlement Little League : c'est le champion national minime de l'année qui est qualifié.

Cela implique une modification des dates des Interligues pour la catégorie minimes. Cette compétition doit s'être déroulée avant le 10 juillet de chaque année.

○ **Softball :**

Très bonne ambiance. Expérience globalement hyper positive.

Deux candidatures ont été reçues (Ligue Ile de France, Club de Saint-Aubin de Médoc) pour l'organisation des Interligues Baseball et Softball 2008. Les cahiers des charges leur seront transmis avec un retour des dossiers pour le 5 novembre dernier délai.

*** CRICKET :**

- Licence de membre à titre individuel accordée à monsieur David RHODES par le Comité Directeur de la FFBS. Cette licence doit être réglée par France Cricket.

- Commission de Discipline :

4 personnes sont proposées pour être membres de cette Commission pour représenter les affaires disciplinaires de Cricket :

- Messieurs Dunford, Morley, Thevasaran, Auckland
Validation à l'unanimité

*** DIVERS :**

- **Camp d'été MLB :**

Expulsion des 3 joueurs français suite à un vol collectif de matériel.

Le Comité Directeur prend une sanction éducative avec l'obligation pour ces 3 joueurs d'encadrer dans leur club formateur 3 stages de jeunes avec un rapport final à remettre au Comité Directeur de la Fédération.

- **Logiciels :**

Acquisition par la Fédération du logiciel de statistiques de la C.E.B. et du logiciel play by play.

Utilisation de ces logiciels lors des manifestations fédérales 2008 (championnat élite, challenge de France ...).

- **Licences :**

La Directrice Administrative et Financière de la FFBS fait un point sur l'avancée du dossier. L'importation de la base de données de 2002 à 2006 est finalisée. Actuellement le travail est fait sur le logiciel clubs concernant le mode de saisie et le renouvellement des licences.

Le logiciel devrait être fonctionnel pour les clubs vers la mi-novembre.

- **Barème de remboursement :**

Demande d'ajustement de la part du Trésorier de la Fédération sur les forfaits téléphoniques concernant la Commission Nationale Sportive Baseball et la Commission Fédérale Prêts et Mutations. Il est accordé 60 € mensuel à la CNSB et 30 € mensuel sur 12 mois pour la CFM.

- **Transfert européen :**

La proposition présentée par le Trésorier, sur demande du Comité Directeur, ne peut actuellement être validée dans la mesure où cela relève de la compétence des organes européens et mondiaux.

Le Président de la Fédération en fera la demande auprès des instances compétentes.

-Péréquations :

- **La Grande Motte :**

Le club de la Grande Motte souhaite une exonération de l'amende et du surcoût des péréquations dus à son forfait.

Afin de respecter l'équité entre les clubs, le Comité Directeur, sous réserve de faisabilité, accorde un échelonnement pour le paiement des sommes dues.

- **St LO :**

Le forfait de club de St Lô implique une modification considérable du calcul des péréquations.

Le Comité Directeur décide de ne pas tenir compte de SAINT LO pour la partie du championnat à laquelle le club n'a pas participé et donc de procéder à un nouveau calcul pour les autres clubs.

- **Commission de discipline :**

Le Comité Directeur destitue Monsieur Belville des instructions disciplinaires qui lui ont été confiées au mois de juin et transmet les dossiers, pour instruction, à la Commission Discipline d'Appel.

- **Grands principes de sélection des Jeux Olympiques :**

Proposition faite par le Directeur Technique National, Monsieur Eric ELSENSOHN
Voté à l'unanimité

-CNDS

Les demandes concernant les dossiers baseball et softball sont en augmentation de 20% en 2007

- **Pitchin baseball :**

Association américaine destinée au développement de baseball chez les jeunes. Aide et soutien matériel pour des projets en faveur d'un public jeune.

Tout dossier doit être transmis à la Fédération qui servira de relais auprès de cette association.

- **Dossiers terrains :**

Les dossiers terrains sont finalisés et donc en consultables. Ces dossiers sont des outils indispensables pour le développement de nos disciplines.

- **Ligue Ile de France**

Le Trésorier de la Ligue Ile de France a alerté le Président de la Fédération de certains dysfonctionnements quant à la gestion financière de la Ligue.

Le Comité Directeur de la Fédération diligente une enquête administrative à l'égard de la Ligue Ile de France et nomme Monsieur Patrick Tugault en charge de ce dossier.

- **Médaille d'honneur :**

Le Président souhaite instaurer la médaille d'honneur pour les personnes ayant œuvré pour le baseball et n'étant plus en activité. Ces médailles seront attribuées sur proposition du Comité Directeur et des ligues.
Validation à l'unanimité

- **Prud'hommes :**

La Cours d'appel de Paris a cassé le jugement rendu par le tribunal des prud'hommes. La requalification de CDD en CDI n'a pas été reconnue et de ce fait Monsieur Veillot doit rembourser à la Fédération la somme déjà perçue.

L'avocat de la Fédération a été contacté par son confrère représentant la partie adverse pour une négociation :

Sous peine d'un pourvoi en cassation, Monsieur Veillot souhaitait obtenir les indemnités financières accordées en première instance (environ 15 000 €).

Après consultation du Bureau Fédéral, il a été décidé de tenir la même ligne de conduite que depuis le début, à savoir n'accepter aucune négociation.

Pour le moment le pourvoi en cassation n'a pas été confirmé.

Séance levée à 18 heures



2007

Fédération Française de Baseball & Softball

2007

N6

PROCES VERBAUX

Décembre 2007

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**COMITE DIRECTEUR
Du 1^{er} Décembre 2007**

Présents : Eric-Pierre Dufour, André Parker, Jean-Marie Meurant, Serge Bastien, Michel Dussart, Serge makouchetchev, Denis Didier Rousseau, Gérard Cros, Jean-Luc Paturel, Olivier Dubaut (16h20)

Excusés : Françoise Lassaigue, Virgile Amiot, Dominique Magnin, Sébastien Viale, Thomas Nagel

Absents : Nadège Esteban, Marie De Riols, Christine Frey

Assistent : Eric elsensohn, Céline Berton, Jean-François Mariet, Benoît Ribeil

Début de la séance à 10h30

Le Président tient à remercier les personnes qui se sont investies au niveau du plan de développement pour faire avancer les dossiers. Enorme travail de fait. Le but de cette séance du Comité Directeur étant de valider les documents et de les faire évoluer dans le temps.

De plus, il remercie le personnel du siège fédéral pour le travail accompli sur le logiciel des licences.

*** ACTUALITE INTERNATIONALE:**

- **IBAF :**

Le Championnat d'Europe Senior Baseball 2009 se déroulera aux Pays-Bas et non en Russie comme initialement prévu.

Le Championnat du Monde 2009 qui devait avoir lieu à Cuba se déroulera en Europe. Ce championnat du Monde se déroulera dans un nouveau format : 24 équipes au lieu de 16 sur une durée de 3 semaines.

Les tours préliminaires devraient se dérouler aux Pays-Bas, en Grande Bretagne, en Allemagne, en France et en Espagne. La phase finale étant prévue à Rome en Italie.

La France pourraient se voir attribuer 1 ou 2 poules (une au nord et une au sud) ; sachant que la 5^{ème} place de l'équipe de France senior baseball lors du Championnat d'Europe 2007 lui permet d'intégrer les 24 équipes participantes.

L'IBAF a estimé que ce serait bien d'organiser cette compétition sur le continent européen, car une session du CIO est prévue, en Europe, un mois après la fin du Championnat du Monde. Cela permettrait de faire une importante campagne de communication autour du baseball.

De plus, les conditions financières quant à la participation au Championnat du Monde devraient être modifiées. Cela reste à confirmer mais il semblerait que dorénavant les frais d'hébergement et de restauration soient à la charge de chaque délégation.

Le conseil exécutif de l'IBAF en séance du 19 janvier 2008 (à Londres) statuera sur ces différents points concernant les modifications quant à l'organisation du Championnat du Monde 2009.

- **C.E.B. :**

La CEB a inauguré son nouveau siège à Francfort courant novembre..

- **M.L.B. :**

World Baseball Classique 2009: la France a postulé pour participer à cette compétition. Cette dernière est composée d'équipes invitées et correspond à une compétition internationale fermée organisée par la MLB.

Le Siège de MLB Europe déménagera à Rome en 2009.

- **Autres :**

L'Assemblée Générale de l'association des pays francophones de baseball devrait se tenir en avril 2009, à Paris. La Fédération Française de Baseball et Softball devant se charger de son organisation.

*** APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX :**

- Comité Directeur du 10 mars 2007 :
Validation du procès verbal à l'unanimité

- Comité Directeur du 6 octobre 2007 :
Validation du procès verbal à l'unanimité

*** AFFILIATIONS / RADIATIONS :**

- **Affiliation définitive :**

Les atomistes de Braud-Saint-Louis sous le N° 033016 ont régularisé la situation depuis le Comité Directeur du 6 octobre 2007.

- **Affiliations provisoires :**

3 nouveaux clubs ont présenté des demandes d'affiliation auprès de la FFBS :

Club de Troyes Espadons Baseball Club sous le N° 010003.

Dans l'attente du règlement des licences et de l'accord du Président de la Ligue Champagne Ardennes.

Loup Garou Softball Club sous le N° 092021.

Dans l'attente de la déclaration en préfecture et des demandes de mutations et règlements correspondants

Paris Softball Club sous le N° 075037

Dans l'attente de la déclaration en préfecture et du règlement des licences

Les affiliations provisoires délivrées le 6 octobre 2007 sont maintenues pour le club des bandits de Nogent sur Marne (094016) et le club des Renards de la Vallée (083017). Ces

clubs devront régulariser leur situation pour le prochain Comité Directeur (janvier 2008) sous peine de ne pas obtenir d'affiliation définitive.

- Dissolution :

Club des Lions d'Arras N°062004

Décision prise par le club en date du 22 juin 2007. Déclaration en Préfecture en date du 28 août 2007

- Radiations :

Le Comité Directeur en séance du 6 octobre 2007 avait demandé une radiation pour les clubs de s'étant pas acquittés de leur cotisation 2007. Un courrier en accusé réception a été envoyé à cet effet. Certains clubs ont régularisé leur situation auprès de la Fédération. A ce jour, 5 clubs n'ont pas fait le nécessaire et sont de ce fait radiés :

Monte Carlo CC, n°006027

La Valognaise B.C les lynx, n°050005

Strasbourg combined cricket club, n°067006

BC Northwind Piolenc, n°084004

Euro Cricket Clichy, n°93011

Problèmes avec ce club qui n'a pas payé n'ont plus ses licences 2007 (chèques impayés) alors que ce dernier a évolué en superligue. Le Comité Directeur demande officiellement à France Cricket de faire le nécessaire pour récupérer cette somme s'élevant à 514 €

*** BUDGET :**

Le budget réalisé 2007 devrait être tout juste à l'équilibre. Cette année 2007 a été riche en événements sportifs nationaux et internationaux. De nombreuses actions de communication ont été menées et des retombées médiatiques s'en sont suivies.

Une réunion est fixée le jeudi 6 décembre, avec le cabinet d'experts comptables afin de faire un dernier point avant le bilan financier définitif.

Le solde de la Convention d'objectifs 2007 a été reçu courant novembre. Ce versement tardif de la subvention de la part du Ministère nous a causé de nombreux problèmes de gestion surtout du fait du programme chargé des équipes de France.

D'autre part un avenant à la Convention d'Objectifs de 10 000 € a été accordé à la Fédération, par le Ministère dans le cadre des frais supplémentaires engendrés par le problème médical survenu à Pékin. Cette somme devrait être perçue courant du mois de décembre.

*** ASSURANCE FÉDÉRALE :**

L'assureur de la Fédération, Générali (GPA), a adressé un courrier courant octobre afin de nous informer d'une augmentation conséquente (près de 50 %) de notre prime d'assurance annuelle pour 2008. Cette augmentation est justifiée par un rapport de sinistres en hausse constante et par conséquent à une prime n'étant plus en adéquation avec les frais occasionnés pour couvrir la pratique de nos disciplines.

La Fédération a procédé à un appel d'offres auprès de plusieurs compagnies d'assurance.

Deux compagnies d'assurance, la MAIF et la GMF ont répondu favorablement à la demande de la Fédération. La Mutuelle des sportifs qui semblait très intéressée au préalable n'a pas pu répondre positivement à l'appel d'offres dans la mesure où elle n'a pas trouvé de courtier couvrant les risques liés à la pratique de nos disciplines.

Propositions reçues :

▪ **GPA :**

GPA propose une continuité dans le contrat moyennant une augmentation de la prime annuelle, passant de 22 000 € à **31 000 €**

Les inconvénients : Les garanties proposées sont plus faibles que les autres compagnies. Les assurances fédérales prises individuellement sont peu chères mais les garanties maximales sont peu élevées.

Les avantages : la mutualisation des petits sinistres. Il n'y a pas de système de franchise donc c'est préférable pour nos adhérents. La prime annuelle reste « faible » et ce malgré l'augmentation applicable.

▪ **MAIF :**

La MAIF propose un contrat plus large en termes de contenu mais aussi avec des garanties financières très élevées (exemple : 30 millions au lieu de 4,6 millions chez GPA pour les dommages corporels). De plus, la MAIF propose son contrat « collectivités ».

Les inconvénients : la MAIF ne couvre que les licenciés et pas les « occasionnels » qui essaieraient l'une des disciplines au sein des clubs ou lors de manifestations. Une prime annuelle relativement élevée de **49 600 €**

Les avantages : un contrat avec une couverture des risques très complète et des garanties financières élevées.

▪ **GMF :**

La GMF propose un contrat assez proche de celui de la MAIF, donc avec des garanties financières bien supérieures à celles de GPA (7.6 millions au lieu de 4.6 pour GPA).

Les inconvénients : La GMF couvre mal les petits sinistres avec un système de franchises assez élevé. Une prime annuelle très élevée de **65 000 €**.

Les avantages : un contrat avec une couverture de risques très complète et des garanties financières plus élevées que GPA.

Conclusion :

La MAIF, très fiable notamment en matière d'assistance à l'étranger, paraît être un bon compromis entre les garanties et les capitaux apportés. Sa proposition paraît plus complète que notre contrat GPA, mais son coût reste encore élevé.

La proposition GMF ne paraît pas être une bonne solution car trop élevé par rapport à l'accidentologie du Baseball.

GPA semble être encore la meilleure solution mais lors d'une prochaine et probable augmentation, il faudra certainement s'orienter vers une autre compagnie d'assurance.

Le Comité Directeur donne délégation au Président de la Fédération pour traiter ce dossier avant la fin de mois de décembre, sachant qu'au vu des délais impartis (fin de contrat avec GPA au 7 janvier 2008) il semblerait judicieux de poursuivre avec GPA pour 2008 et de se rapprocher de la MAIF pour une éventuelle collaboration en 2009.

La prime d'assurance 2008 sera en très nette augmentation, et ce quelque soit le choix final de l'assureur.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'une augmentation du montant de l'assurance pour les licenciés.

Ce montant passe de 2.50 € à 3 €.

*** PLAN DE DEVELOPPEMENT :**

Présentation par Denis Didier Rousseau de l'avancée des différents projets du plan de développement. Il tient à remercier

Benoît Ribeil pour le travail effectué et souligne sa forte contribution pour la finalisation des documents et leur présentation sous un format professionnel de qualité ce qui les rends susceptibles d'être utilisés également comme support pour un financement via des sponsors.

La majeure partie des points abordés dans le plan de développement définis en début de mandat par le Comité Directeur ont été partiellement atteints et réalisés.

Le plan de développement 2004 – 2008 est le seul plan qui apporte des résultats probants. Plusieurs actions ont été menées de front car c'était une nécessité et une obligation.

L'objectif en tant que responsable du plan de développement est de mettre en place des outils et programmes sur une gamme aussi large que variée afin que les différents acteurs de la FFBS, qu'ils soient adhérents de tout âge, dirigeants, clubs, Comités Départementaux ou Ligues se les approprient et les utilisent dans le seul but de fournir une offre la plus large possible afin de consolider notre Fédération.

- Encourager et favoriser la création de nouveaux clubs :

Etat du projet « Brise la glace, découvre la passion !!! » de création de club :

- Road Show :

Passeport Road show avec remise de diplôme.

Une partie du document est personnalisable en fonction du lieu sur lequel on intervient.

- Définition d'un programme d'animations :

L'opération pilote initialement prévue n'a pas été réalisée du fait du coût financier élevé.

Le projet est toujours d'actualité. Projet qui vise à intervenir dans les zones où il n'y a pas de club.

Un certain nombres de documents existent déjà : courrier mairie, document à destination des ligues et CD + road show.

- Outil interactif post-journée (création de club + pérennisation) :

Outil qui remplace le CD initialement prévu.

Outil composé de 4 rubriques distinctes : Informer / aider / former / développer

Outil concret et utile à disposition de tous : nouveaux clubs, clubs existants, Comités Départementaux, Ligues.

- Pérenniser les structures :

- Challenge Diamant :

Mise au point de divers documents pour l'organisation, l'animation proprement dite, conception d'affiches clubs et adhérents, d'un passeport individuel, de fiches d'évaluation (en cours de finalisation par la DTN), d'un diplôme, d'insignes.

Joris Bert sera le parrain du challenge diamant avec ses conseils spécifiques pour chaque niveau de pratique.

L'objectif est de pouvoir créer dans les clubs une animation pour que tout le monde puisse y participer.

Mode de fonctionnement :

- Ce sont les clubs qui s'inscrivent dans cette démarche
- Retour au niveau de la fédération des pratiques faites : fiches de bilan avec informations qui pourraient être utilisées au niveau de la DTN
- Remise d'écussons et de diplômes aux participants.

- Refonte des licences : réalisée
- Adaptation française de posters sur la base de ceux disponibles à l'IBAF

Voir la possibilité de décliner ce support de communication au niveau de la Fédération en baseball et en softball.

Etudier la possibilité de faire un concours pour recevoir des photos de joueurs au niveau national.

- Labellisation des clubs : documents en cours de finalisation
- Visite du Président de la Fédération dans les ligues.

- Développement des pratiques :

- Projet pitch in for baseball :

Projet visant à fournir du matériel à des clubs ou autres structures : 2 projets sont parvenus à la Fédération (un sur la pratique en milieu scolaire, l'autre sur la pratique avec des publics en situation de handicap) dans le cadre de l'appel à projet lancé en octobre 2007.

Ces deux projets seront soutenus individuellement au niveau fédéral car il y a eu un imbroglio quant à la date retour des dossiers au niveau international.

Au titre de l'année 2008, la FFBS intégrera ces deux orientations au niveau national dans le plan de développement fédéral pour une demande de moyens auprès de la fondation Pitch in for Baseball.

- Retour dans l'élite internationale :

- Cahiers des charges :

Elaboration des différents cahiers des charges et notices attentantes pour les différents compétitions : championnats de France Elite et N1 Baseball, challenge de France, Interligues

- Signature des 2 premiers contrats professionnels en Minor League

- Communication :

- Site internet fédéral :
Site fédéral plus informatif et mis à jour régulièrement

- Newsletter hebdomadaire

- Conception d'affiches

- Page Internet dédiée au plan de développement

- Projet de cartes de joueurs avec les statistiques derrière.

Etudier le coût financier de réalisation de ce projet

Il est à noter que c'est la première fois que la communication est anticipée et il est très important d'être réactif pour pouvoir rebondir sur l'année 2009. L'année 2008 doit permettre de mettre en place des procédures et des actions en vue des échéances internationales 2009.

Prise de conscience de la part du Comité Directeur que la commission communication doit être une commission qui fonctionne réellement et qui anticipe les événements.

*** LOGICIEL LICENCES :**

La Fédération a acquis 3 logiciels à destination des clubs / des Ligues et Comités Départementaux / et de la Fédération. Ce

package est en place depuis un an au sein de la Fédération Française de Hockey sur glace et est utilisé avec entière satisfaction.

Présentation et démonstration par la Directrice Administrative et Financière des fonctionnalités du nouveau logiciel de licences.

Les demandes de prêts et mutations se feront dorénavant via ce logiciel ce qui évitera d'avoir deux gestions indépendantes (d'un côté les licences et de l'autre les transferts).

Les avantages liés aux logiciels « iClub », « IFederation » et « iLigue » :

- les licences payées par prélèvement seront effectives immédiatement.
- édition immédiate par le club, dès paiement de la licence (par chèque ou prélèvement), de l'attestation individuelle de licence. Cela évitera les délais d'attente d'environ 2 à 3 mois ou les licences jamais imprimées.
- gestion des demandes de prêts et mutations liées au système de prise de licences. Possibilité de saisir la licence, dès acceptation de la demande de mutation, par le club de destination.
- Edition des factures correspondantes au différents règlements effectués par les clubs

Les inconvénients pour la première année uniquement :

- insertion de chaque photo. Cela peut être lourd à gérer pour les « gros » clubs.
- Obligation de saisir l'adresse, ce qui permettra une mise à jour des coordonnées de la base de données.

Des guides d'utilisation et de prise de licences et de transferts (prêts et mutations) ont été envoyés aux clubs, Liges et Comités départementaux afin de les aider pour l'application de ces nouvelles procédures.

Une assistance technique, assurée par la société CISS, est à leur disposition quant à l'installation du logiciel et tout autre question d'ordre technique.

*** CFSS :**

Problèmes rencontrés quant à la nomination des scoreurs lors des compétitions softball 2007.

Acquisition du logiciel de scorage en ligne « play by play ». Ce logiciel sera préconisé pour la saison 2008 pour le championnat élite et utilisé lors de challenge de France, tournoi de Pineuilh et de la finale élite.

Les clubs élite devront obligatoirement utiliser ce logiciel en 2009.

*** FORMATION :**

- Mise en place d'une base de données et mise à jour listing formateurs et formés
- Travail de recensement des personnes formées
- Délivrance des diplômes (travail engagé)
- Travail de mise en adéquation des formations fédérales avec les formations proposées par le MSJS
- Diffusion du Guide de la Formation Régionalisée dans toutes les Liges et sur le site internet fédéral
- Mise en place de la démarche de demande d'agrément pour les formations régionales

Les régions sont satisfaites. Les procédures de demandes d'agrément sont acceptées.

Réunion d'information du Ministère de la Santé, des Sports et de la Vie Associative. L'idée est de garder le contrôle des techniciens que l'on forme (brevet d'état).

La priorité de la Commission Formation pour 2008 est de travailler sur les diplômes ministériels.

*** ARBITRAGE :**

Participation de la CNAB dans l'organisation du séminaire d'arbitrage « The Jim Evans European Classic » du 7 au 12 avril 2008 à Rouen. 5 ou 6 arbitres français participeront à ce colloque.

*** MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES :**

- R.G.E.S baseball :

Proposition de la CNSB de créer un article 30.05.02, sur le fait qu'un joueur étranger doit faire 1/3 des rencontres pour pouvoir participer aux coupes d'Europe.
Proposition reportée au prochain Comité Directeur.

Article 6.04.14 :

« Il doit y avoir deux divisions d'écart entre une équipe Elite et son équipe réserve »
Article validé par 5 voix pour et 4 abstentions.

- Modifications quant à la gestion des feuilles de match :

Le club recevant envoie dans le délai prévu par les RGES les feuilles de match quelque soit le résultat.

Le scoreur officiel de la / les rencontres *responsable* des feuilles de scorage fait parvenir à l'organisme gérant de la compétition dans le délai imparti lesdites feuilles.

Ces points sont traités dans les RGES par plusieurs articles qui sont par conséquent à modifier.

*** SOFTBALL : bilan sportif 2007 / championnats 2008 :**

- Bilan sportif 2007 :

Suite aux phases finales des championnats de France de softball sont désignés :

Champion de France Softball Masculin 2007 : Panthères de PESSAC
Vice-champion de France de Softball Masculin 2007 : Cobras de CONTES

Champion de France de Softball Féminin 2007 : BAT de PARIS
Vice-champion de France de Softball Féminin 2007 : Comanches de TOULON

Il est demandé l'application de la pénalité forfaitaire prévue dans les règlements pour les forfaits du BCF en féminin et de Limeil-Brévannes en masculin.

Régularisation de l'équipe hétérogène du BCF en masculin.

- Saison 2008 :

Les tensions persistent entre les clubs.
La CNSS propose de maintenir la formule sportive de cette année pour 2008 qui sera une année de transition.

Les dates provisionnées par la CNSS sont :

Masculin : 2/3 août et 27 / 28 septembre
Féminin : 26 / 27 juillet et 20 :21 septembre
Finale féminine : 4 et 5 octobre
Mixte slow pitch : 11 et 12 octobre

- Pratique du softball fastpitch mixte

La CNSS renouvelle ses recommandations concernant la pratique du softball fastpitch en mixte, à savoir : l'utilisation de balles dite « molles », le respect des catégories d'âges en vigueur pour les compétitions masculines et féminines, ainsi que slowpitch (notamment pour le cas des sur-classements).

- Modifications des formules de championnats nationaux 2009

Un nouveau texte est en cours d'élaboration, il sera soumis au vote du Comité Directeur lors de la prochaine séance de janvier 2008.

La mise en place du calendrier se fera courant 2008 en relation avec les instances régionales.

Validation à l'unanimité, par le Comité Directeur, des championnats 2007 et des formules de championnat 2008.

* **EQUIPES DE France 2008 :**

- Baseball :

4 cadres permanents de la DTN sont positionnés sur le haut niveau : Boris Rothermundt, Gérard Leroux, Fabien Proust et Sylvain Virey.

Une réunion de travail est prévue les 10 et 11 décembre afin de définir le fonctionnement du haut niveau baseball et de positionner les cadres sur les différentes équipes en fonction des échéances internationales.

Pour l'équipe de France Senior, une hypothèse de travail serait d'avoir un manager à temps partiel qui interviendrait sur les événements sportifs et tournois auxquels participerait l'équipe de France.

L'équipe de France senior participera à 3 compétitions internationales en 2008.

Des échéances internationales sont prévues pour les universitaires et les moins de 21 ans. Un programme précis sera établi dès lors que le DTN aura des indications quant au soutien du Ministère via la Convention d'Objectifs.

Serge Bastien intervient pour demander une rigueur dans la gestion financière de l'équipe nationale senior, ce qui n'a pas toujours été respecté dans le passé.

- Softball :

L'équipe de France junior participera au championnat d'Europe 2008.

Le programme de l'équipe de France des moins de 21 ans sera étudié en fonction de la Convention d'Objectifs accordée.

L'équipe de France senior participera à 2 ou 3 tournois de préparation en 2008.

L'encadrement des équipes de France sera présenté lors du Comité Directeur qui se tiendra en janvier 2008.

- Cricket : Equipe de France cricket :

Programme des équipes de France :

- Championnat d'Europe en salle U18
- Championnat d'Europe A
- Championnat d'Europe Junior

* **DIVERS :**

- Contrat Lace 12 :

L'annexe financière manquante au contrat est présentée au Comité Directeur. Annexe fixant les modalités de paiement.

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur.

- Stadéo TV :

Le Comité Directeur accorde au Président de la Fédération toute latitude pour négocier la prolongation du contrat avec la société Stadéo. L'idéal serait de s'entendre sur une durée de 3 ans.

- Partenariat :

Des contacts ont été pris avec la société Winner Eagle, société spécialisée dans la confection de trophées et coupes de baseball et softball.

Un accord pourrait être conclu sur la base suivante : 2 000 € de cash + 2 000 € de récompenses / contre partie : lettre d'information, stand AG, interligues, road show.

- Cricket :

France Cricket a appliqué des sanctions sportives pour non présentation des équipes jeunes et de ce fait a procédé à des rétrogradations en application des règlements.

Pour 2008, l'objectif est de « muscler » la Superligue, la Nationale 1 et les championnats jeunes.

Le Président de la Fédération demande au Président de France Cricket qu'un point soit fait sur les contrats de travaux des deux personnes détachées au cricket.

De plus, il semblerait que certains dysfonctionnements persistent dans le cricket notamment dans les sélections nationales et cela entraîne une dégradation des relations entre les clubs du sud est et la direction de France Cricket.

Le Président de la Ligue PACA au nom de son Comité Directeur souhaite obtenir des réponses aux problèmes soulevés par les clubs de la Ligue et s'étonne que son courrier n'ait reçu aucune réponse.

- Appel à candidatures :

Un nouvel appel à candidatures sera fait concernant les interligues 2008.

De plus, il est demandé que soit fait un appel à candidatures pour toutes les compétitions 2009.

Concernant le Challenge de France 2008, Clermont-ferrand s'est positionné quant à son organisation. La Fédération reste toujours dans l'attente du retour du cahier des charges correspondant dûment rempli.

- Péréquations 2007 :

Le responsable du calcul des péréquations, Alain Marchi demande au Comité Directeur de valider les décisions suivantes :

- Le club de St Lô est redevable de la somme de 1 942.54 € Afin de ne pas pénaliser les autres clubs, la Fédération avancera la trésorerie au compte péréquations. Malgré tout la dette de ce club envers la fédération est confirmée et maintenue à 1 942.54 €
- Cergy : 1 587.45 / 30 % de pénalité au 30/11/07
- Caen : 171.90 € / 30 % de pénalité au 30/11/07
- Pineuilh : 277.81 € / 10 % de pénalité au 30/11/07

Validation à l'unanimité par le Comité Directeur

- Mutations 2008 :

Certains nouveaux clubs sont constitués de joueurs provenant de clubs voisins.

Le Comité Directeur infirme les décisions prises par la CFM et demande que la procédure des demandes de mutations soit

respectée et qu'en aucun cas ces transferts soient accordés à titre gracieux.

Il est rappelé que seules les mutations faites dans le cadre de la disparition d'un club ou d'une disparition d'une section sportive au sein d'un club justifient une gratuité. Malgré tout, la procédure de demandes de mutations doit être effectuée.

- Dérogation :

La demande de dérogation du club de Strasbourg pour que les joueurs évoluent dans le championnat Allemand sous les couleurs du club de la ville de Kehl est acceptée pour l'année 2008 par le Comité Directeur

- Affaires disciplinaires :

Un courrier du Président du Conseil Fédéral d'Appel, Monsieur Olivier Gracia, informe que les affaires disciplinaires, pour lesquelles le conseil a été saisi, ne pourront pas être traitées en application de l'article 33 alinéa 1 du Règlement Disciplinaire ; article précisant le délai d'intervention des décisions.

- Référant fédéral :

Le Président demande à ce qu'un groupe de travail soit constitué afin de produire un document sur le rôle du référé fédéral. Il est demandé que les membres du Comité Directeur ayant occupé cette fonction puissent intervenir dans cette réflexion en apportant leurs expériences.

Ce document est indispensable pour le bon fonctionnement des délégations lors des compétitions.

- Flamme olympique :

Passage de la flamme olympique en France le 7 avril 2008 ;

Fanny Damond portera la flamme olympique pour la FFBS. Son suppléant est Florian Peyrichou.

- Dossier terrain :

Finalisation en cours du dossier terrain. Un travail de mise en page doit être réalisé.

Un membre du Comité Directeur tient à souligner qu'il est important que ce dossier soit réalisé en fonction des spécificités de baseball et du softball et non pas uniquement du Baseball.

- Plaquette baseball :

Présentation de la plaquette offerte par la CEB. 2 000 exemplaires ont été mis à disposition de la Fédération.

- Dates des prochaines réunions :

- o 26 janvier 2008 : Comité Directeur FFBS
- o 15 mars 2008 : Assemblée Générale FFBS

es